

La Roche-sur-Yon, le 17 septembre 2009

Direction du Conseil et du
Contrôle interne de la légalité
Service Conseil municipal
Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2009

PROCÈS VERBAL

(En application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne **Mathieu DURQUETY** comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire annonce la démission de M. Gilles BOURMAUD du conseil municipal. Il indique que, conformément à l'article L 2121.4 du code général des collectivités territoriales, la préfecture a été informée immédiatement et que Mme DAVID, suivante sur la liste, sera invitée à siéger au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs :

- | | | |
|------------------------|---|------------------------------------|
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Luc ROY | à | Stéphane IBARRA (questions 1 à 31) |
| – Francine GUIET | à | Françoise VIGNAULT |
| – Jean-Yves DAVIAUD | à | Yannick HENRY |
| – Thierry DE LA CROIX | à | Lisiane GUIBERT |
| – Martine CHANTECAILLE | à | Maryse GANE (questions 18 à 57) |
| – Charlotte LEYDIER | à | Patrick YOU |

Ensuite, il est proposé d'approuver le procès-verbal modifié du 4 février 2009 et le procès verbal du 20 mai 2009. Ces deux procès-verbaux sont adoptés.

Monsieur le Maire indique que les deux vœux déposés, l'un sur la politique hospitalière et l'autre sur le travail dominical, seront proposés au vote en fin de séance. Monsieur le Maire fait l'intervention suivante.

« Ce dernier conseil avant la période estivale me donne l'occasion de rappeler que la Ville, cette année encore, va mettre en place toute une palette d'activités culturelles, sportives et de loisirs pour tous.

Ces rendez-vous d'été permettront à tous les Yonnais, Vendéens et touristes de profiter de La Roche-sur-Yon sous un jour qu'ils ne connaissent pas et permettra notamment (et surtout) aux Yonnais qui ne partent pas en vacances de s'évader et se distraire.

Vendredi dernier, le lancement des Cafés de l'été a lancé les « festival(e)s » de La Roche-sur-Yon et a été l'occasion de saluer avec les partenaires, Région et Crédit Agricole, les 20 ans des Cafés de l'été, 20 ans de succès et de fréquentation importante où se mêlent toutes les générations et tous les citoyens. Je veux ici saluer publiquement la qualité du travail de Jean François LEGARREC, qui réalise chaque année une excellente programmation. Merci aussi aux services municipaux qui savent se mobiliser à cette occasion.

La conjoncture est telle que beaucoup ont dû renoncer à partir et il était important cette année de conforter les actions municipales en direction de toutes les familles, notamment « Loisirs en Liberté » et « Sports Vacances ».

Au travers de plusieurs délibérations, ce soir, vous pourrez remarquer l'effort de la Ville et le soutien municipal important apporté aux partenaires qui contribuent à l'animation et au dynamisme de la ville : participations aux centres de loisirs, subventions aux associations de quartiers, aides aux créations et représentations culturelles, sans parler des actions et des dispositifs contractuels comme le contrat enfance jeunesse, le Programme de Réussite Educative....

Cet été sera aussi, malheureusement, synonyme pour des salariés vendéens et je pense notamment aux 280 employés de SKF. Ce sont les PME, sous traitantes, notamment dans l'industrie, qui sont particulièrement touchées.

Il nous faut répondre aux situations difficiles que peuvent traverser les Yonnais touchés par la fermeture d'usines, le chômage ou la perte d'emploi.

Je rappelle que les derniers chiffres de mai fournis par le Pôle emploi confirment que sur la zone d'emploi de La Roche-sur-Yon, c'est + 43 % de demandeurs d'emplois sur 1 an, entre mai 2008 et mai 2009.

Mais ce sont surtout les jeunes, qui représentent 20 % des demandeurs d'emplois, qui connaissent la progression la plus importante avec près de 73 % ! Même si nous sommes un peu moins touchés que le sud et le nord-est Vendée, je constate tous les jours à quel point la crise touche de plus en plus de familles yonnaises

Comme vous avez pu le constater, la Ville, à son niveau, s'est engagée aux côtés des salariés et notamment ceux des entreprises en proie aux plans sociaux inférieurs à 10 licenciés.

Je vous indiquais à ce propos, au conseil de mai, que nous avons déposé en accord avec le Préfet un dossier pour mettre en place, via la Maison de l'emploi, une cellule de reclassement interentreprises. Aujourd'hui, c'est en place et les 2 Maisons de l'emploi couvrent l'ensemble du territoire de Vendée pour aider ces salariés. Ca ne règle pas les problèmes de l'emploi, mais ça accompagne les salariés.

Je reste persuadé, à cet effet, et c'est l'objectif de l'un des deux vœux que nous déposons ce soir, que l'effort doit être fait en direction des salariés et de leurs entreprises, notamment les plus petites, et que l'urgence n'est pas à la déréglementation du travail et aux attaques sur le repos dominical !

Car contrairement à ce qui est dit, la liberté de commercer le dimanche n'apportera guère de créations d'emplois, ni de pouvoir d'achat.

Bien au contraire, compte tenu de la situation actuelle, le gouvernement devrait davantage encadrer l'activité commerciale et contraindre les velléités libérales de ceux qui veulent que les salariés travaillent toujours plus en sacrifiant leur temps familial et de loisirs, en laissant croire qu'ils seront gagnants !

Le contexte nous invite également à porter l'effort en direction du développement économique et favoriser la venue d'entreprises nouvelles porteuses d'emplois : c'est la tâche confiée à ORYON qui au quotidien veille à conforter et renforcer le tissu industriel et commercial local.

J'en profite pour saluer l'action d'ORYON dont l'Assemblée Générale récente a démontré l'efficacité au service de l'emploi et des territoires. Ce soir, nous examinerons plusieurs délibérations relatives à la SAEML. J'attire votre attention sur deux d'entre elles :

- l'une pour permettre à la Ville de Fontenay-le-Comte d'intégrer le capital d'ORYON, comme elle en avait émis le désir, pour que, in fine, ORYON apporte à ce territoire ses compétences et son expertise à un moment très difficile. C'est à savoir, avec l'appui de la Région, pour réaliser un vrai projet sur ce territoire qui en a besoin et qui a d'ailleurs des atouts, mais qui pour l'instant est un peu dans la peine.
- l'autre pour proposer une représentation supplémentaire de la Ville dans la SAEML que je proposerai d'ouvrir au groupe le plus important de l'opposition, celui de Mme PELTAN.

Je sais la demande formulée par son groupe, et j'ai obtenu des membres du Conseil d'Administration d'ORYON, l'accord pour ouvrir un poste supplémentaire de censeur. Celui-ci a été décidé mardi dernier en Conseil d'Administration et Assemblée Générale d'ORYON. Il suffit que nous votions cette délibération – c'est ce que je vous propose ce soir – pour que cette participation devienne effective.

J'espère que ce geste qui, je le rappelle, n'est imposé par aucune obligation réglementaire, permettra aux élus du groupe de Mme PELTAN de s'associer positivement et de partager davantage les actions menées, pour le compte de la Ville, par ORYON. Parce que je crois qu'il y a une action importante au niveau économique, et là on doit être en général un peu ?, il n'y a aucune raison d'être divisé là-dessus et la SAEML n'a rien à cacher, elle travaille pour le territoire. Je peux vous dire qu'elle est transparente par rapport à d'autres structures que je ne citerai pas.

Comme je suis sur le domaine des représentations Ville, j'en profite pour revenir sur une réunion importante que j'ai présidée hier à la Communauté de communes, réunion qui concluait une longue

série de réunions de travail et qui avait pour objectif de présenter, débattre et examiner avec les 14 autres communes du Pays yonnais les conditions pour porter une stratégie intercommunale plus audacieuse et plus solidaire en Pays yonnais.

Nous sommes, me semble-t-il, près à « franchir un cap », passer à une « étape supérieure » et tourner une page importante de l'histoire de l'intercommunalité yonnaise en passant à une communauté d'agglomération, si les communes votent à l'automne les propositions que j'ai faites et que je vais formuler par écrit tout début septembre.

Celle-ci permettra de disposer de dotations de l'Etat plus importantes pour financer des services nouveaux très attendus par les citoyens du bassin de vie comme les transports en commun, nous nous y préparons d'ailleurs dans le cadre d'une DSP transport, les structures petite enfance, les piscines et d'autres projets dans une optique gagnant-gagnant ! Gagnant pour le territoire, gagnant pour les communes, gagnant pour les habitants. C'est quand même pour eux qu'on travaille, qu'on s'implique et qu'on milite.

Si, comme je le crois, avec mes collègues maires de la couronne avec lesquels je discutais dès la fête du tourisme, samedi dernier sur la place Nap, et qui a été une première édition très appréciée,... Si, donc, nous sommes prêts et déterminés à avancer ensemble, c'est que nous avons pris le temps depuis plus de 14 mois d'expliquer et de débattre ensemble, en toute transparence, dans un esprit consensuel en dépassant les faux clivages entretenus autrefois entre le territoire urbain et le territoire rural.

Preuve en est le rappel que j'ai fait, en assemblée communautaire, de mon attachement au respect des équilibres des territoires et aux équilibres politiques, fruit des urnes de mars 2008.

Ainsi, dans l'hypothèse de la naissance de la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, la Ville de La Roche-sur-Yon, qui ne dispose à l'heure actuelle que de 20 délégués, c'est-à-dire 34 % des sièges pour 58 % de la population, pourrait voir augmenter son nombre de délégués de façon significative. Si cette orientation est confirmée par le conseil de communauté et les communes à la majorité qualifiée, pour ne pas déstabiliser les équilibres donc, j'ai proposé que les postes supplémentaires obtenus par la ville, à désigner au sein de notre conseil municipal pour début 2010, le soit à part égale entre majorité et opposition.

Nous aspirons tous à « aller de l'avant » et je forme le vœu que le conseil communautaire de septembre puisse voter l'avènement d'une « ère intercommunale nouvelle ». Je forme également le vœu que l'énergie de notre assemblée municipale soit toute tendue dans une action plus forte encore au service de nos concitoyens. La période actuelle l'exige me semble-t-il. »

1. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations de quartier et à leur coordination

Rapporteur : Yannick HENRY

Dans le cadre des projets d'animation globale et sociale (PAGS) conclus pour 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007 et par convention avec les associations de gestion et d'animation de quartiers, il est alloué, tous les ans, à chaque association des subventions de fonctionnement. Il en est de même pour l'ACYAQ.

Les montants de ces subventions sont déterminés au regard des demandes formulées par les associations et des évaluations exercées par la Ville sur la nature des actions et moyens requis pour leur mise en œuvre.

Il sera donc proposé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions suivantes :

– Association Vivre à St André	103 580 €
– pour la Maison de Quartier de St André	
– Association de gestion de la Maison de Quartier des Pyramides	132 200 €
– pour la Maison de Quartier des Pyramides	
– Association d'Animation et de Défense des Intérêts du Quartier Nord-Ouest	90 420 €
– pour la Maison de Quartier de Forges	
– Association de quartier de la Vallée Verte	143 285 €
– pour la Maison de Quartier de la Vallée Verte	
– Association pour la gestion de la Maison de Quartier de la Liberté	94 520 €
– pour la Maison de Quartier de la Liberté	
– Association Ensemble au Val d'Ornay	93 310 €
– pour la Maison de Quartier du Val d'Ornay	
– Association du Centre d'Animation Jean Yole	88 600 €
– pour la Maison de Quartier Jean Yole	

- Association pour le Développement Social et Culturel de l'Animation du Bourg pour la Maison de Quartier du Bourg	113 870 €
- Association de Quartier du Pont Morineau pour la Maison de Quartier du Pont Morineau	89 210 €
- Association de coordination Yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ)	543 139 €

Y. HENRY souligne que les 9 maisons de quartier sont des espaces de rencontre, d'écoute, de réflexion et d'animation qui accueillent un large public et ce, dans le respect de la mixité sociale. Il ajoute que ces lieux de proximité sont vecteur du développement de la ville et qu'ils proposent de véritables projets sociaux au plus près des habitants et favorisent ainsi le lien social. C'est pour cela que la Ville de La Roche-sur-Yon a toujours soutenu et entend encore soutenir et promouvoir les associations de quartier.

Y. HENRY précise comment se traduit cette participation de la Ville : 1,5 million d'euros de subventions de fonctionnement ; 1,3 million d'euros de mise à disposition de personnel municipal, de locaux, de prestations du Centre technique municipal et de prêt de salles ; 400 000 euros de subventions de projets (CUCS, contrat enfance-jeunesse) ; 65 000 euros de subventions d'équipement ; 250 000 euros de participation à la Journée Enfant. Soit une dépense totale d'environ 3,5 millions d'euros. Cette dépense représente 64 euros/habitant. **Y. HENRY** indique que, comparativement à la Ville de Nantes, souvent donnée en exemple en la matière (57 euros/habitant), la participation de la Ville de La Roche-sur-Yon est supérieure.

Après présentation globale des maisons de quartier, **Y. HENRY** fait l'intervention suivante :

« Dans le cadre des projets d'animation globale et sociale (PAGS), que les quartiers connaissent bien, établies pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, et par convention avec les associations de gestion et d'animation des quartiers, des subventions sont allouées chaque année à chaque association de quartier ainsi qu'à leur coordination, l'ACYAQ.

Pour une meilleure compréhension de la relation ville-quartier, je souhaite vous apporter plus d'informations techniques concernant cette convention et la charte avec les quartiers.

Chaque association de quartier a signé pour 4 ans, de 2007 à 2011, une convention avec la Ville. Cette convention, qui est l'aboutissement d'un long travail de concertation, précise l'objet, le champ d'application, les moyens de mise en œuvre de la mission, les évaluations, le suivi de la gestion, la durée de la convention, etc. Cette convention est aussi enrichie de trois documents importants : l'annexe 1 concerne les locaux mis à disposition, l'annexe 2 spécifie les postes reconnus par la Ville et financés par elle, l'annexe 3 est tout simplement le projet d'animation globale et sociale cosigné par l'association de quartier, la CAF et la Ville de La Roche-sur-Yon. Le PAGS est depuis 2007 le document unique qui réunit les deux documents qui ont existé avant le projet social de quartier reconnu par la CAF, donnant droit à l'agrément social « centre social » et de la mission d'intérêt général que la Ville reconnaissait à ces 9 quartiers.

En plus de cette convention, les associations de quartier, l'association de coordination de ces associations de quartier, c'est-à-dire l'ACYAQ, et la Ville sont cosignataires d'une charte de partenariat. Cette charte est l'aboutissement, bien sûr, d'un travail de concertation. Elle traduit la convergence des volontés des 3 partenaires. Les orientations contenues dans la charte reposent sur 4 axes.

1^{er} axe : l'association doit constituer un pôle de création, d'organisation, de promotion et de coordination des actions et des activités.

2^{ème} axe : l'association doit montrer des qualités d'innovation et d'adaptation permanentes aux nécessités du moment et aux besoins des quartiers.

3^{ème} axe : l'association doit être vecteur de développement du quartier.

4^{ème} axe : l'association participe à la vie, à l'adaptation permanente et au développement de la coordination.

Depuis quelques mois, les 9 quartiers ont entamé une réflexion sur l'évolution de ce dispositif. La Ville reste aujourd'hui à leur disposition pour un travail concerté en lien avec la nouvelle présidence de l'ACYAQ. D'ailleurs, je souhaite la bienvenue à Elie GABORIT son nouveau président. Et je me permets aussi de souhaiter bon vent à Catherine SOULARD et de la féliciter du travail accompli pendant les huit dernières années où elle a été présidente de l'ACYAQ. Les nouvelles questions posées par les associations de quartier nécessitent un interlocuteur capable de coordonner et de matérialiser leurs demandes et les budgets, déjà exemplaires. Je crois que c'est important de savoir aujourd'hui que les budgets des maisons de quartier sont d'une qualité incroyable. Je vous invite à lire les comptes rendus et les assemblées générales. Aujourd'hui, la Ville souhaite plus que jamais poursuivre le travail des gens engagés depuis des années avec les associations de quartier et l'ACYAQ. C'est pourquoi son soutien financier ne faiblira pas et ne faiblit pas, avec 1 492 134 euros de subvention de fonctionnement proposés pour 2009, la Ville souhaite répondre de la façon la plus

juste possible aux demandes formulées par les associations, tout en menant une vraie politique d'évaluation des actions et des moyens utilisés par leur mise en œuvre. »

A. AUBIN-SICARD s'interroge sur l'évolution des subventions de fonctionnement accordées aux associations de quartier yonnaises ces dernières années. En effet, elle remarque que la participation de la Ville n'a pas augmenté cette année. Ainsi, elle souhaite savoir si cette tendance reflète l'avenir et si ces associations vont disposer de moyens suffisants pour fonctionner.

Monsieur le Maire précise qu'en dix ans, l'ensemble des subventions versées aux maisons de quartier et à l'ACYAQ a été multiplié par deux. Cette croissance des subventions a été rendue nécessaire pour le développement de ces structures. Aujourd'hui, leur mise en place étant achevée, il faut maintenir ce niveau. Il rappelle que le budget de ces structures associatives est alimenté en quasi totalité par des subventions publiques et que, comparé à d'autres villes, la participation financière de la Ville est élevée.

Y. HENRY ajoute que les associations de quartier ont compris que les subvention ne pouvaient pas continuer à augmenter.

Monsieur le Maire rajoute que, dans le contexte actuel, 1 euro public est un euro qui doit être valorisé. Il souhaite que tous les élus, et ce toutes tendances confondues, se battent pour préserver le service public local.

R. MESTRE souhaite savoir comment seront dépensées ces subventions au sein des associations, et qui va décider à quoi elles vont servir. Il indique qu'il faudrait aussi plus de démocratie dans les grandes orientations.

A cette occasion, **R. MESTRE** en profite pour revenir sur l'annonce faite par le maire en début de conseil et relative à la communauté d'agglomération. Il dénonce le fait que le conseil municipal n'ait pas été consulté alors que sur le territoire des Olonnes, par exemple, ces questions feront l'objet d'un référendum. **R. MESTRE** s'interroge sur l'absence de consultation et l'absence d'études relatives à la mise en place de la communauté d'agglomération.

Monsieur le Maire signale que des réflexions ont eu lieu. Celles-ci se sont réalisées au niveau de la Communauté de communes du Pays Yonnais afin de déterminer si cette dernière devait évoluer. Monsieur le Maire remarque que le référendum cité par R. MESTRE avait pour objet une fusion de communes. Concernant le passage à une communauté d'agglomération, Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de passer à un stade supérieur permettant de disposer d'une dotation multipliée par 3, comme Cholet, Niort. Il annonce qu'en août tous les conseillers municipaux des communes de la Communauté de communes du Pays Yonnais seront invités à une réunion pour faire un bilan et envisager l'avenir. Ceci étant, pour un passage en communauté d'agglomération, chaque conseil municipal sera amené à se prononcer sur cette question.

Monsieur le Maire poursuit en observant que des séances de formation sur le budget devraient être organisées. Il rappelle que le budget est organisé de la façon suivante : une section de fonctionnement comprenant notamment les salaires du personnel, les subventions aux associations ; une section d'investissement pour les projets d'infrastructures et d'équipements. Ces différents éléments sont inscrits et votés dans le cadre du budget primitif et mis en œuvre par la suite. Il ajoute que les associations gèrent directement les subventions qui leur sont allouées et que, dans le cas présent, il s'agit de subventions pour la mise en œuvre du projet social. Il interpelle les conseillers municipaux sur la possibilité pour les élus qui le souhaitent de bénéficier de formations.

A. CHARRIEAU dénonce les distorsions qui existent entre le budget des maisons de quartier et le budget affecté au centre ville. Elle demande à Monsieur le Maire que les orientations budgétaires soient revues afin de travailler davantage avec les maisons de quartier. Elle ajoute qu'il serait intéressant de faire un diagnostic dans les quartiers afin de connaître leurs réels besoins au regard de la crise. Ce diagnostic doit être réalisé en collaboration avec les habitants, le tissu associatif et le conseil municipal. Elle souligne que ce travail servira à redéfinir ensemble les adaptations d'un projet social permettant de répondre à la situation actuelle.

J. SOULARD remarque qu'il est facile de faire cette comparaison, aujourd'hui, au regard des grands projets en cours de réalisation dans le centre ville, tel que le projet « Pentagone 2006-2020 ». Il indique que les quartiers, eux aussi, ont bénéficié de grands projets : aménagement du centre commercial de La Garenne, espaces publics, requalification de La Vigne aux Roses, espaces verts...

J. SOULARD conclut en observant que sur dix ans, les dépenses faites dans les quartiers sont supérieures à celles faites dans le centre ville.

A. CHARRIEAU fait remarquer qu'il serait intéressant que tout le monde puisse avoir une vision globale.

Monsieur le Maire précise que comme d'autres villes, La Roche-sur-Yon s'est beaucoup développée ces 20-30 dernières années, et ce « à l'horizontale ». Mais que, aujourd'hui, il a été décidé de réinvestir le centre ville. Il indique que ce programme avait été validé aux dernières élections. **Monsieur le Maire** ajoute que cette stratégie ne remet pas en cause les quartiers et que, d'ailleurs, un travail important est fait pour l'obtention de fonds européens afin d'investir dans la requalification des quartiers avec l'ANRU. Il souligne qu'il s'agit de 80 millions à investir dans les quartiers et que la Ville attend une avancée de l'Etat dans ce domaine.

Y. HENRY apporte quelques précisions sur la notion de projets sociaux de quartier. Il rappelle qu'aujourd'hui le terme exact est « projet d'animation globale et sociale ». Il précise que, malgré le fait que ces projets soient établis par les associations de quartier, tous les acteurs du quartier sont associés. Il ajoute que ce sont les maisons de quartier qui se sont montrées intéressées par un allongement de la durée de partenariat qui est désormais de 4 ans. En effet, il était important pour elles de travailler en ayant la certitude d'avoir un soutien sur une longue période. Cependant, durant cette période, une évaluation des projets sociaux est réalisée.

A. CHARRIEAU fait observer que l'objet de sa question ne concernait pas le fonctionnement des maisons de quartier. Elle ajoute que, dans le contexte actuel, il lui semble anormal de laisser ces structures élaborer seules un projet social. **A. CHARRIEAU** s'interroge sur le devenir des associations de quartier en cas de désengagement de l'Etat.

Monsieur le Maire répète que le financement des maisons de quartier provient, pour un peu plus des deux-tiers, de la Ville. Il souligne que, pour l'instant, il n'y a aucun désengagement de l'Etat. Dans le cas contraire, il indique que ce désengagement ne serait pas compensé par l'impôt des Yonnais. **Monsieur le Maire** conclut en soulignant le caractère exemplaire de la politique de La Roche-sur-Yon dans ce domaine.

QUESTION ADOPTEE PAR :

38 voix POUR

1 ABSTENTION de A. CHARRIEAU

2. Attribution de subventions d'équipement aux associations

Rapporteur : Yannick HENRY

En application du dispositif arrêté le 29 septembre 1999 et portant sur les dispositions applicables à l'acquisition de matériels et mobiliers par les associations, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les subventions d'équipement à verser aux associations, pour l'exercice 2009 pour un montant total de 77 267,55 €.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. Politique de la Ville – Premier programme d'actions 2009 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Rapporteur : Yannick HENRY

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche globale de politique de la ville et soutient dans ce cadre des actions de développement social urbain, de prévention, d'insertion, de proximité et de participation des habitants.

Pour mener à bien cette politique de la ville, le Contrat urbain de cohésion sociale, signé le 30 mars 2007, prolonge le travail engagé dans le cadre du Contrat de Ville.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le premier programme d'actions 2009 du Contrat urbain de cohésion sociale, dont le détail figure ci-dessous.

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

	Action	Financement de l'action	Subvention ACSÉ	Participation VILLE	
				Crédits Politique de la Ville	Crédits Services généraux
35	Café Parents	1 000,00		1 000,00	1 000,00
44	C.E.L.	20 000,00	20 000,00		
46	Les amis de mon jardin	4 000,00	2 000,00	2 000,00	2 500,00
47	Poste coordonnateur Atelier Santé Ville	35 000,00	35 000,00		12 050,00
57	Ateliers cuisine Parents-Enfants	1 000,00		1 000,00	780,00
58	Mise en œuvre du contrat d'objectifs scolaires 2007-2010	8 000,00	8 000,00		1 000,00
60	Poste d'éducateur de prévention spécialisée	35 000,00	25 000,00	10 000,00	
63	Enlèvement des tags	5 000,00	5 000,00		24 565,00
64	MOUS	20 000,00	20 000,00		
65	Jobs d'été	50 000,00	34 000,00	16 000,00	20 616,00
67	Concerts tôt	8 000,00	4 000,00	4 000,00	32 000,00
	TOTAL	187 000,00 €	153 000,00 €	34 000,00 €	94 511,00 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

	Opérateur	Action	Financement de l'action	Subvention ACSÉ	Subvention ville	Autre contribution ville (pour information)
1	Grizzli Philibert Tambour	Tournée théâtrale dans les maisons de quartier de La Roche-sur-Yon	2 000,00	2 000,00		
2	ADEPY	Intégration et vie quotidienne à La Roche-sur-Yon	8 000,00	6 000,00	2 000,00	
3	Secours Catholique	Epicerie communautaire	3 000,00	2 000,00	1 000,00	
4	Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest	Agir au quotidien contre les discriminations	3 500,00	2 000,00	1 500,00	
6	Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest	Programmation culturelle de proximité	3 000,00	2 000,00	1 000,00	1 183,00
7	Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest	Animation au développement éco-citoyen au terrain d'aventure	5 000,00	2 500,00	2 500,00	5 000,00
8	Association de Coordination Yonnaise des Associations de Quartier	Loisirs en Liberté	25 000,00	11 000,00	14 000,00	33 500,00
10	Association pour la gestion de la MQ Liberté	Epicerie Solidaire	7 000,00	3 500,00	3 500,00	4 500,00
12	Association pour la gestion de la MQ Liberté	Animations de la Place de la Liberté	4 555,00	2 305,00	2 250,00	
14	Compagnie PIRATE	Spectateurs acteurs	20 000,00	10 000,00	10 000,00	
19	Association pour la gestion de la Maison de quartier des Pyramides	Projet de sensibilisation à la création artistique (la mode)	1 000,00	1 000,00		

22	Association pour la gestion de la Maison de quartier des Pyramides	Atelier d'écriture	3 210,00	1 605,00	1 605,00	
24	Association pour la gestion de la Maison de quartier des Pyramides	Table ouverte	2 300,00	1 500,00	800,00	
27	Association du Centre d'animation J. Yole	Méli Mél'arts	4 000,00	3 000,00	1 000,00	
28	Association du Centre d'animation J. Yole	Vivre dans son quartier	3 000,00	1 500,00	1 500,00	
29	Association du Centre d'animation J. Yole	Mouvement Art Culture	5 000,00	2 500,00	2 500,00	2 800,00
32	Association du Centre d'animation J. Yole	Table ouverte	2 300,00	1 500,00	800,00	
33	Association du Centre d'animation J. Yole	Jardin potager	3 000,00	1 500,00	1 500,00	
34	Association Sportive J. Yole	Favoriser la pratique du football sur le quartier J. Yole	2 500,00	1 000,00	1 500,00	
37	EPCCCY	Passeurs d'images	2 000,00	1 000,00	1 000,00	
38	GRAINE D'ID	Table ouverte	6 500,00	5 000,00	1 500,00	
39	GRAINE D'ID	Mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé	2 500,00	1 500,00	1 000,00	
40	GRAINE D'ID	Accès à la culture	5 000,00	2 500,00	2 500,00	
41	GRAINE D'ID	Insertion sociale et professionnelle de public en difficulté	5 000,00	2 500,00	2 500,00	
42	GRAINE D'ID	Jardins partagés	4 500,00	2 250,00	2 250,00	
48	LA CLE	Accompagnement à l'autonomie sociale	4 000,00	3 000,00	1 000,00	
49	LA CLE	Atelier Formation de Base	6 000,00	5 000,00	1 000,00	
50	LA CLE	Réussir l'examen du code de la route	3 500,00	1 750,00	1 750,00	
51	LA CLE	Point Accueil Service	5 000,00	4 000,00	1 000,00	2 000,00
52	LA CLE	Sensibilisation à l'illettrisme	4 700,00	3 000,00	1 700,00	
53	Association de Médiation de Proximité	Mieux Vivre ensemble	2 500,00		2 500,00	
54	CLCV	Mieux Vivre ensemble à la Vigne aux Roses	3 500,00	1 750,00	1 750,00	
55	CLCV	Manger mieux	1 000,00		1 000,00	

56	CLCV	Mieux vivre dans son logement	1 500,00	1 000,00	500,00	
		TOTAL	164 565,00 €	92 660,00 €	71 905,00 €	48 983,00 €

3°) - Fonds de Participation des Habitants

Les subventions proposées pour 2009 sont les suivantes :

	Opérateur	Subvention versée par la Ville
09	Association pour la gestion de la Maison de quartier de la Liberté	4 000 €
05	Association d'Animation et de Défense des Intérêts du quartier nord-ouest	4 000 €
68	Association de quartier de la Vallée Verte	4 000 €
43	Association pour la gestion de la Maison de quartier des Pyramides	4 000 €
26	Association du Centre d'Animation Jean Yole	4 000 €
	TOTAL	20 000 €

Par ailleurs, la Ville souhaite maintenir le Fonds de Participation des Habitants dans les quartiers hors du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, elle abondera chacun des quartiers hors CUCS d'une enveloppe de 2 500 euros.

Les subventions proposées pour 2009 sont les suivantes :

	Opérateurs	Subvention versée par la Ville
15	Association de quartier du Pont Morineau	2 500 €
62	Association Ensemble au Val d'Ormay	2 500 €
13	Association pour le Développement Social, culturel et l'Animation du Bourgeois-La Roche	2 500 €
61	Association Vivre à Saint André	2 500 €
	TOTAL	10 000 €

A. CHARRIEAU rappelle que, l'année dernière, elle avait demandé que soit communiqué un bilan des actions menées dans le cadre du CUCS, mais que cela n'a toujours pas été fait.

Y. HENRY affirme qu'un bilan est effectué chaque année pour l'Etat et cela préalablement au versement de toute subvention.

A. CHARRIEAU explique qu'il est important de faire des choix en connaissance de cause.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une question complexe qui est appréhendée en commission 4 dont A. CHARRIEAU ne fait pas partie. Pour plus de précisions, Monsieur le Maire lui propose de se rapprocher de Y. HENRY.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. CEREIJO, L.M. GADY, F. LUCAS, L. GUIBERT, P. YOU AU TITRE DU POUVOIR DONNE PAR C.LEYDIER

4. Convention entre l'Etat, la Ville et l'association "Le Menteur Volontaire"

Rapporteur : Martine CHANTECAILLE

Le ministère de la Culture a décidé de soutenir la compagnie théâtrale yonnaise "Le Menteur Volontaire" en lui proposant un conventionnement pour trois années. Ce conventionnement tripartite (Etat-Ville-Association Le Menteur Volontaire) est envisagé afin d'offrir à la compagnie une assise locale et les moyens d'un développement artistique national.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention triennale 2009-2011 entre l'Etat, la Ville et l'association "Le Menteur Volontaire", qui fixe notamment le soutien matériel et financier de la Ville, les engagements financiers de l'Etat, et les engagements de l'association en terme de création.

Monsieur le Maire insiste sur le très bon niveau de cette compagnie.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Après avoir étudié de très près la délibération qui nous a été transmise comme toutes les autres conformément à notre demande, nous pouvons enfin nous rendre compte du contenu réel de ce dossier en particulier, et nous sommes donc en mesure de nous prononcer de manière constructive. Nous nous réjouissons que du Feydeau puisse désormais être joué à La Roche-sur-Yon et par extension, nous nous réjouissons de vous voir contribuer à la mise en œuvre de la politique culturelle gouvernementale. »

M. PELTAN demande à Monsieur le Maire s'il est possible de dire quelques mots sur la démission de Gilles BOURMAUD, membre de son groupe.

Après que Monsieur le Maire ait accédé à sa requête, elle poursuit en soulignant que son groupe regrette sincèrement son départ, tout en respectant ce choix. Elle précise que seules des raisons personnelles ont motivé ce départ. Elle termine en remerciant M. BOURMAUD de sa participation constructive à son groupe.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. Attribution d'une subvention à l'association "PIRATE"

Rapporteur : Maryse SOUCHARD

Lors de l'étude des demandes de subvention, les modalités de création et le budget du spectacle "On ne badine pas avec l'amour" (Nuits de la Vieille Horloge 2009), projet porté par l'association "Pirate", n'étaient pas finalisés. Ces éléments étant précisés aujourd'hui, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association "Pirate" au titre de la subvention d'objectif 2009.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Nous voterons cette subvention, mais nous observons tout de même que cette compagnie, qui certes fait du bon travail, bénéficie de nouveau d'une subvention de la Ville. Nous espérons que le spectacle de cette compagnie sera une réussite et serons très regardants quant au bilan de l'opération, en raison de l'importance des aides publiques accordées.

M. SOUCHARD explique qu'il s'agit juste d'un complément suite à la finalisation du projet.

Monsieur le Maire estime que la Ville de La Roche-sur-Yon a de la chance d'avoir sur son territoire des acteurs renommés dans la culture comme M. BRETHOME. Il en est de même en matière de feux d'artifice.

A. VALIN ajoute que M. BRETHOME a proposé aux maisons de quartier de travailler sur le théâtre, et ce avec les habitants. Elle estime que ce type de projet apparaît intéressant à défendre et à soutenir.

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour inviter les élus à se rendre aux Cafés de l'été, afin de voir la diversité de la programmation.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Chants-Sons"

Rapporteur : Maryse SOUCHARD

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association "Chants-Sons" pour l'organisation, le 6 juin 2009, de la manifestation "Les Beaux Débuts", tremplin de la chanson française, destinée à promouvoir les auteurs-compositeurs-interprètes régionaux.

A. AUBIN-SICARD déclare : « Nous voterons cette subvention mais souhaitons également attirer votre attention sur la situation financière de l'association « Ma Gomme » qui connaît aujourd'hui de graves difficultés financières. Nous ne comprendrions pas que cette association ne soit pas non plus aidée de manière exceptionnelle, elle contribue en effet à faire connaître l'œuvre de Benjamin Rabier, objectif par ailleurs poursuivi par la municipalité, on le verra avec la délibération suivante. En outre, elle intervient à la fois auprès d'enfants, d'adultes, de personnes handicapées et accomplit un travail artistique des plus intéressants.

Si vous n'intervenez pas en tant que puissance publique, l'association n'est même pas sûre d'exister à la rentrée prochaine. Avez-vous d'ailleurs pensé au devenir des salariés de l'association ? »

M. CHANTECAILLE affirme que la Ville de La Roche-sur-Yon sera vigilante quant au sort de cette association et que celle-ci ne sera pas abandonnée.

Monsieur le Maire rappelle que, dans tous les cas, la ville doit être saisie par les associations. Il ajoute que, pour que la Ville soutienne une association, il faut qu'elle présente un projet. **Monsieur le Maire** indique que le soutien de la Ville aux associations s'illustre par les subventions et non par des mises à disposition. A cette occasion, il revient sur une information erronée faite au dernier conseil municipal et précise, qu'en fait, le nombre d'agents mis à disposition des associations est d'environ 30.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Musée

Rapporteur : Maryse SOUCHARD

A – Demande de subvention pour la restauration de peintures

Conformément au projet scientifique et culturel du musée, approuvé en 2002 par le conseil municipal, il est prévu de consacrer chaque année des crédits pour la restauration d'œuvres d'art.

En 2009, 9 tableaux du musée seront restaurés pour être présentés lors de l'exposition suivante : Extraits de collection – Choix d'œuvres du Musée de La Roche-sur-Yon (11 juillet – 3 octobre 2009).

Le coût de cette opération, établi à partir des devis réalisés par des restaurateurs habilités par la Direction des Musées de France, s'élève à 12 426,44 € TTC. L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAR (Fonds régional d'aide à la restauration).

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention afférente.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Demande de subvention pour l'acquisition d'œuvres d'art

Suite à l'avis favorable de la commission régionale d'acquisitions des musées, le musée municipal a procédé à l'acquisition des œuvres suivantes :

- une photographie de Gabor Osz, # Constructed View, 2006 (œuvre unique) 19 500 €
- un dessin de Paul Baudry, *Vue de l'Arc de Titus à Rome*, 1851 900 €
- un dessin de Nicolas-Toussaint Charlet, « Vive la Liberté ! ». Soldat en prison, 1822 700 €
- une plaque émaillée de Benjamin Rabier, *Vache qui rit* ©, année 1950 3 000 €

pour un coût total d'acquisition de 24 100 € TTC. Ces acquisitions répondent au programme validé en 2002 par le conseil municipal et la Direction des Musées de France. L'Etat et la Région sont susceptibles de financer cette opération à hauteur de 50 % au titre du FRAM (Fonds Régional pour les acquisitions des musées).

Le conseil est appelé à autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

A. MAISONNEUVE LE BREC s'interroge sur plusieurs points. D'abord, il souhaiterait obtenir un échéancier des travaux de restauration à réaliser et un bilan d'étape. Sur le second point, il aimerait

savoir si la Ville souhaite acquérir d'autres œuvres ; si oui, à quel rythme et avec quelle orientation culturelle ?

M. SOUCHARD précise que les restaurations ont déjà été réalisées et qu'il s'agit d'une demande de subventionnement après coup. Sur le second point, elle indique qu'un programme d'achat a été validé par le conseil municipal et la direction des musées de France en 2002. Elle donne lecture de la liste des œuvres acquises et précise qu'un débat aura lieu pour les prochaines acquisitions.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

C – Intégration d'œuvres de Benjamin Rabier dans les collections du musée

En 2007, la Médiathèque Benjamin Rabier a acquis, en accord avec le musée, une très importante collection d'ouvrages, d'imprimés et d'objets de Benjamin Rabier. Pour une plus grande cohérence des fonds patrimoniaux de la ville, il est souhaitable que la médiathèque conserve les éditions tandis que le musée accueille les objets et les planches illustrées. Les pièces transférées au musée doivent être inscrites à l'inventaire, après avis conforme de la Commission scientifique régionale en matière d'acquisitions.

Ainsi il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'inscription des œuvres de Benjamin Rabier à l'inventaire du musée.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Eglise Saint-Louis – Restauration des vitraux – Demande de subvention auprès du Département de la Vendée

Rapporteur : Patrick DINEL

L'église Saint-Louis a été classée au titre des monuments historiques le 12 juillet 1982. La restauration extérieure (murs et toiture) de l'édifice s'est achevée en 2004. Pour l'année 2009, il est envisagé de restaurer des vitraux sur le mur collatéral nord pour un montant de 24 155,20 € HT.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver ce programme de restauration et de solliciter une subvention auprès du Conseil général de la Vendée.

En réponse à A. AUBIN-SICARD, il est précisé que la subvention représente 25 % du coût des travaux.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Conservatoire de musique, danse, théâtre – Mise en place du temps aménagé "musique" pour les lycéens – Année scolaire 2009-2010

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

Dans la continuité des classes à horaires aménagés musique qui existent depuis quatre ans pour les collégiens, il est proposé, à partir de la rentrée 2009-2010, de mettre en place un temps aménagé "musique" en partenariat avec deux lycées yonnais, le lycée public Pierre Mendès-France et le lycée privé Saint-Joseph.

Ce « temps aménagé », ouvert aux lycéens ayant choisi l'option facultative musique au sein de leur lycée, offre une suite au parcours « classes à horaires aménagés musique » proposé aux collégiens, tout en permettant aux lycéens concernés de concilier emploi du temps scolaire et études musicales au conservatoire.

Le tarif appliqué pour le temps aménagé "musique" sera celui en vigueur pour les élèves inscrits en classes à horaires aménagés musique (tarif D).

Le conseil municipal est appelé à approuver ce dispositif.

M. PELTAN souligne son soutien à cette initiative qui, pour elle, va dans l'intérêt des jeunes aussi bien dans le public que dans le privé.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Stade Eugène Ferré – Travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite – Demande de subvention auprès du Centre national de développement du sport

Rapporteur : Yves ROULEAU

La Ville va engager des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite au stade Eugène Ferré, dans le quartier du Bourg-sous-La Roche.

Les dits travaux, d'un montant de 12 431,45 € HT, concernent les cheminements internes dans le stade par des travaux adaptés et qualitatifs de voirie, notamment entre l'entrée du stade côté collège Auguste et Jean Renoir et le plateau multisports à l'arrière du stade.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % de l'opération auprès du Centre national de développement du sport.

M. PELTAN déclare :

« Nous nous réjouissons de voir des travaux d'accessibilité réalisés au stade Eugène Ferré. Où en est d'ailleurs la réalisation de l'audit d'accessibilité sur l'ensemble des équipements publics de la ville ? Qu'en est-il des autres installations publiques non accessibles ? Quel échéancier, si échéancier il y a, des travaux d'accessibilité à réaliser ? Nous craignons par ailleurs que nous n'ayez pris la mesure de l'ampleur des travaux à réaliser, et que vous ne respectiez pas l'échéance légale de 2015 quant à l'accessibilité de tous les équipements publics. Nous serons là encore extrêmement vigilants sur ce dossier, et nous ne pourrions souffrir que des personnes handicapées ne puissent, dans les délais impartis par la loi, bénéficier d'un meilleur accès à ces équipements. Même demande quant à l'audit obligatoire sur les transports publics. »

Monsieur le Maire précise qu'un audit a été initié au niveau du Pays Yon et Vie. Il est presque achevé. Ce travail important a été également engagé sur la voirie, pour être prêt en 2015. Cependant, il se dit sans illusion sur la capacité des villes françaises à respecter les normes à cette date. Et, à la veille du deuxième Grenelle de l'environnement, il regrette que, pour de tels sujets qui emportent l'assentiment général, l'Etat soit toujours incapable d'octroyer les moyens pour des réalisations qu'il impose par voie législative. Il trouve scandaleux d'édicter des lois qui s'avèrent inapplicables.

A. VALIN confirme l'importance du travail réalisé, notamment pour le problème du handicap. De l'avis des associations de handicapés, la ville est particulièrement impliquée. De nombreuses réunions ont été organisées. Les citoyens ont été entendus. Un plan d'accessibilité sera présenté au conseil municipal de décembre.

P. YOU confirme que le plan d'accessibilité sera prêt dans les délais et sera présenté au Préfet avant le 31 décembre 2009. Au niveau du territoire du Pays Yon et Vie, l'ensemble des communes travaille à ce projet. Une aide est apportée à chacune pour la mise en forme. Pour les transports, tous les bus récents sont équipés et accessibles aux handicapés, les autres sont mis aux normes lors des rénovations.

Monsieur le Maire se réjouit de l'aide de la Région aux communes du Pays Yon et Vie. Il note que la Ville de La Roche-sur-Yon est plutôt en avance. Quant au niveau national, il note une vraie carence mais ce n'est pas la seule, il cite en exemple la dépendance des personnes âgées et critique la situation française comparativement à d'autres pays.

M. PELTAN remercie les différents intervenants pour leurs précisions. Elle revient sur les propos de P. REGNAULT quant à l'inopposabilité de la loi de 2005 dite loi Chirac ; elle préfère la considérer comme difficile à mettre en œuvre mais lui donne la vertu d'avoir incité les collectivités à tendre au maximum vers le but recherché.

Monsieur le Maire se déclare prêt à partager des objectifs, ce qu'il trouve dommage c'est l'absence de moyens qui fait ressembler ces lois à des vœux pieux ou des déclarations politiques.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association pour la promotion et la gestion du canal local CANAL 15

Rapporteur : Maryse SOUCHARD

CANAL 15 a très récemment saisi la Ville d'une demande de subvention exceptionnelle liée d'une part à une perte de recettes publicitaires compte tenu de la conjoncture économique actuelle, et d'autre part à la nécessité de s'adapter au contexte normatif et technologique. En effet, le CSA subordonne le passage à la TNT au maintien de la même zone de diffusion couverte en analogique, ce qui génère pour l'association un surcoût important (renforcement de sa structure en personnel).

En conséquence, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention de 100 000 € à cette association.

M. PELTAN ne souhaite pas remettre en cause le bien fondé de la demande de CANAL 15 ; elle précise toutefois que son groupe s'abstiendra simplement parce qu'il n'est pas représenté au sein de cette association.

R. MESTRE note que le subventionnement à cette association est élevé pour un média qu'il considère comme manquant de pluralité d'expressions. Il ne veut pas comparer CANAL 15 à d'autres journaux ou télévisions qui dépensent outrageusement l'argent public en faisant de la propagande politique, mais il souhaiterait qu'en contrepartie des deniers versés, l'association s'engage par exemple à retransmettre les séances du conseil en direct. Les médias sont un réel besoin, et si on doit les aider cela mérite une table ronde.

Monsieur le Maire se dit favorable à tous les débats dans la mesure où ils sont utiles.

Il précise, pour la subvention de CANAL 15, qu'elle était prévue au budget primitif, le vote de ce soir étant une régularisation de versement. Il rappelle que cette télé associative est effectivement soutenue principalement par la Ville, mais pas seulement, et sa ligne éditoriale n'est en rien dictée par le Maire de La Roche-sur-Yon. Il se dit lui-même parfois surpris ou irrité par certains articles mais il reste conscient que cette télévision doit être le reflet du territoire. CANAL 15 est une télé de proximité, avec son histoire, et c'est un atout. Il annonce que prochainement une réflexion viendra devant la présente assemblée pour que s'envisage sereinement l'avenir de cette association, confrontée comme de nombreux médias aux évolutions sociétales et notamment la baisse des recettes publicitaires.

Quant à la retransmission des séances du conseil, l'expérience était prévue et son évaluation a démontré le peu d'intérêt de bloquer du temps d'audience alors que les habitants ne semblaient pas intéressés.

Il ajoute qu'en terme de communication, il convient de faire des choix, ainsi il confie que le magazine ROCHE MAG restera mensuel, il ne sera pas diffusé tous les 15 jours comme cela aurait pu être envisagé. Malgré tout, ce journal connaît un bon succès et peut être considéré comme un bon média informatif.

P. CEREIJO donne en exemple de pluralisme l'ouverture du journal de CANAL 15 de la veille : il s'agissait de l'interview de Mme BESSE sur le RSA.

A. AUBIN-SICARD souhaite connaître la répartition, dans les 100 000 euros, de ce qui couvre le passage à la TNT et ce qui concerne la perte des recettes publicitaires.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du même type de vote que l'an passé. La subvention votée ce soir ne couvre sans doute pas encore les déficits prévisionnels dus à l'absence de recettes publicitaires. Pour l'instant, le dossier est identique à l'exercice précédent mais il est possible que le conseil soit amené à le réexaminer.

QUESTION ADOPTEE PAR :

33 voix POUR

3 ABSTENTIONS du Groupe « La Roche Gagnante »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. SOUCHARD, A. LEBOEUF, Y. HELARY

12. Attribution d'une subvention à l'association "Vendée Web TV"

Rapporteur : Maryse SOUCHARD

Créée en juillet 2007, l'association "Vendée Web TV" a pour objet « la création, la promotion et la diffusion de reportages et d'émissions audiovisuelles sur le web et la formation aux métiers de l'audiovisuel et de la communication ».

Désireuse de continuer à développer l'attrait du public pour les technologies de l'information, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite aider cette association. Il est donc proposé au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € au titre de l'année 2009.

Le versement de cette subvention est conditionné à la conclusion d'un accord écrit préalable de coordination-coopération entre Vendée Web TV et Canal 15.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PREND PAS PART AU VOTE : M. DURQUETY

13. Contrat Enfance-Jeunesse – Programme d'actions 2009 en faveur de la jeunesse

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Afin de mieux cibler ses interventions en matière de petite enfance, de jeunesse et de temps libre, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a décidé de remplacer ses anciens dispositifs, contrat enfance et contrat temps libre, par un nouveau contrat « contrat enfance jeunesse ».

Le conseil municipal du 4 juillet 2007 a approuvé la signature du nouveau contrat enfance jeunesse pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2007.

Il est proposé au conseil d'approuver les actions « jeunesse » 2009 du contrat enfance jeunesse selon la liste suivante :

1°) - Actions en maîtrise d'ouvrage Ville :

Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT - 2 <i>Favoriser, développer, suivre et évaluer la mise en œuvre des projets</i>		
Direction des ressources humaines	Poste animation projet enfance	47 300,00 €
AXE DE DEVELOPPEMENT - 3 <i>Favoriser la diversité des actions thématiques éducatives</i>		
Ecole d'Art Municipale	Stages arts plastiques	1 261,00 €
Direction des Sports	Mise en œuvre de Sport Vacances (encadrement, transports, activités)	31 039,00 €
Conservatoire de Musique	Eveil musical sur projet Espace Jacques Golly	4 524,00 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage Ville		84 124,00 €

2°) - Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre :

Opérateur	Action	Financement de l'action
AXE DE DEVELOPPEMENT - 1 <i>Favoriser l'accessibilité et l'égalité de tous aux actions des temps libres</i>		
Maison de quartier du Bourg	Mensualisation des postes animateurs.	11 731,00 €
Association pour le développement social et culturel de l'animation du Bourg (ADSCAB)	Actions « Passerelle »	485,00 €
	Augmentation des horaires péricentres	1 273,00 €
Maison de quartier des Forges Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest (AADIQNO)	Transport à l'année des enfants du CLSH vers la restauration de Saint André d'Ornay (école Flora Tristan)	3 434,00 €
	Baby danse	1 358,00 €

	Culture urbaine	2 328,00 €
	Mensualisation des postes animateurs	5 865,00 €
Maison du quartier Jean Yole Association du centre d'animation Jean-Yole (ACAJY)	Action favorisant la parentalité	2 274,00 €
Comité de Gestion de la Liberté	Jardins pédagogiques	970,00 €
	Mensualisation des postes animateurs	11 731,00 €
Maison de quartier des Pyramides Association de gestion la maison de quartier des Pyramides	Art culinaire	5 626,00 €
	Eveil musical	4 946,00 €
	Mensualisation des postes animateurs	29 328,00 €
	Augmentation des horaires péricentres	192,00 €
	Animation jeunesse	2 273,00 €
Maison de quartier de Saint-André-d'Ornay Association Vivre à Saint-André	Culture urbaine	2 231,00 €
	Mensualisation des postes animateurs	23 461,00 €
	Augmentation des horaires péricentres	1 227,00 €
Maison de quartier du Val d'Ornay Ensemble au Val d'Ornay	Transport par bus des enfants du CLSH	970,00 €
	Mensualisation des postes animateurs	5 865,00 €
	Lud'Ornay	2 566,00 €
	Premiers pas de jardiniers	630,00 €
	Action favorisant la parentalité	2 910,00 €
Maison de quartier de la Vallée-Verte Association de gestion de la Vallée-Verte	Mensualisation des postes animateurs	29 328,00 €
	Augmentation des horaires péricentres	3 030,00 €
	Transport par bus des enfants du CLSH	500,00 €
		156 532,00 €
AXE DE DEVELOPPEMENT – 2		
<i>Favoriser, développer, suivre et évaluer la mise en œuvre des projets</i>		
Association de coordination yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ)	Poste logistique enfance jeunesse.	29 674,00 €
	Formation réglementaire	9 491,00 €
		39 165,00 €
AXE DE DEVELOPPEMENT – 3		
<i>Favoriser la diversité des actions thématiques éducatives</i>		
Maison de quartier des Forges Association d'animation et de défense des intérêts du quartier Nord-Ouest (AADIQNO)	Terrain d'aventure	4 850,00 €
Maison du quartier Jean Yole Association du centre d'animation Jean-Yole (ACAJY)	Actions spécifiques et techniques	2 749,00 €
Maison de quartier du Pont-Morineau Association de quartier du Pont-Morineau	Action photos exposition	1 067,00 €
	Action théâtre	1 746,00 €
Maison de quartier du Val d'Ornay Ensemble au Val d'Ornay	Action environnementale	776,00 €
Association de coordination yonnaise des associations de quartiers ACYAQ	Projet enfance jeunesse de territoire	2 910,00 €
Association « Communic'action »	Séjour été	5 141,00 €
Grizzly Philibert Tambour	Les « z'ateliers » enfants et adolescents	3 104,00 €
	Séjour été	1 746,00 €
	Stages théâtre	970,00 €
Association « Les arts Oloïm Mashé »	Stages et ateliers arts graphiques	1 714,00 €
		26 773,00 €

		222 470,00 €
EPCCCY	Passeurs d'images (ex : un été, une année au ciné)	6 305,00 €
		6 305,00 €
TOTAL Actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre		228 775,00 €

P. CEREIJO déclare que les délibérations dont l'exposé lui échoit ce soir sont des actes certes budgétaires mais elles sont également très politiques car il s'agit du financement d'actions en direction des enfants et des jeunes, et plus particulièrement de ceux qui sont les plus démunis. Ces actions sont une question de solidarité donc de responsabilité collective.

Elle évoque les actions de l'Etat et des collectivités locales mais aussi des professionnels de l'animation, des militants et des bénévoles des maisons de quartier. Considérant qu'on oublie trop souvent le capital humain, pourtant indispensable à la réflexion, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des différentes actions, elle suggère qu'une section budgétaire, au-delà du fonctionnement et de l'investissement, puisse traduire et rappeler l'investissement humain, réponse indispensable aux besoins de plus en plus croissants compte tenu du contexte actuel. Elle remarque en effet que de plus en plus d'enfants participent aux animations proposées, preuve que de plus en plus de parents ne peuvent partir en vacances.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association FUZZ'YON

Rapporteur : Maryse SOUCHARD

Dans le cadre des orientations municipales en matière de jeunesse et de culture, la Ville de La Roche-sur-Yon organise la manifestation "Météores 2009", festival-forum jeunes, du 25 septembre au 3 octobre 2009, en direction des 15-30 ans. Dans ce cadre, l'association Fuzz'Yon, Scènes de Musiques Actuelles, programme et organise trois concerts et une soirée battle de danse hip-hop à La Roche-sur-Yon. La Ville se propose de soutenir l'organisation de ces quatre spectacles, et de favoriser une tarification préférentielle à destination des publics jeunes, en octroyant une subvention exceptionnelle de 15 000 euros (quinze mille euros) à l'association Fuzz'Yon.

A. MAISONNEUVE LE BREC déclare : « Faire quelque chose pour les jeunes, nous ne pouvons qu'être d'accord. A manifestation exceptionnelle, subvention exceptionnelle, soit. Nous serons néanmoins très regardants quant au bilan du festival. Nous souhaitons par ailleurs savoir combien reçoit au total l'association FUZZ'YON chaque année de la part de la mairie de La Roche-sur-Yon. »

Monsieur le Maire précise que cette association fait un travail remarquable, la programmation de M. BENAIZÉ est d'une grande qualité et cette scène de musiques actuelles est réputée au niveau de la région.

M. SOUCHARD fait part des montants reçus par l'association : 26 480 € pour le fonctionnement, 167 150 € pour le contrat d'objectifs, 64 700 € en soutien à l'emploi, soit un total de 258 330 € pour l'ensemble des lieux gérés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : F. VIGNAULT au titre du pouvoir donné par F. GUIET, P. YOU au titre du pouvoir donné par C. LEYDIER, M. DURQUETY

15. Programme de réussite éducative – Convention 2009 entre la Ville et la Caisse des Ecoles

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Le dispositif de réussite éducative est issu du plan de cohésion sociale et de la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Ce programme a pour objectifs la prévention des situations de rupture ou d'échec scolaire, ainsi que l'accompagnement des enfants et adolescents en fragilité qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans habitant prioritairement en zone urbaine sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire, en permettant d'apporter une réponse à chaque situation individuelle.

L'Etat a affecté une enveloppe de crédits spécifiques pour 14 actions à conduire en 2009 d'un montant total de 200 000 €. Le versement en sera intégralement fait à la Caisse des Ecoles.

Une convention entre l'acse (l'agence nationale de la cohésion sociale et l'égalité des chances) et la caisse des écoles prévoit les engagements et les obligations de chacun.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la conclusion d'une convention entre la Caisse des écoles et la Ville, fixant le versement d'une participation financière de 139 380 € à la Ville, correspondant aux 6 actions réalisées et mandatées directement par la Ville.

A. AUBIN-SICARD, au sujet des écoles yonnaises, souhaite connaître l'avancée de la négociation relative au forfait communal accordé aux écoles privées par la Ville. Elle indique que son groupe sera très vigilant sur ce dossier et qu'il demandera la stricte application de la loi. Les écoles privées yonnaises doivent être prises en compte de la même manière que les écoles publiques, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique qu'une négociation est en cours. Il rappelle toutefois qu'il n'y a pas d'obligation pour les communes de conventionner pour la maternelle. Il s'agit donc là d'une position délibérée, d'un choix politique. Certains trouveront que les montants sont trop élevés, d'autres insuffisants. Il ne souhaite pas que soit rallumée la guerre scolaire. La négociation se poursuit sur ce dossier.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. Centres de loisirs sans hébergement – Centres de vacances et de loisirs – Participation financière de la Ville au fonctionnement des associations gestionnaires

Rapporteur : Patricia CEREIJO

Chaque année, la Ville revoit les tarifs de sa participation financière au fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

Concernant les repas, la Ville apporte une aide (en fonction du quotient familial) pour permettre de calquer le prix de vente aux familles sur celui de la restauration scolaire. Ces aides viennent compenser l'augmentation mécanique du prix d'achat du repas livré par le centre municipal de restauration. Elles sont réactualisées en 2009.

Les conventions signées entre la Ville et les associations gestionnaires, de même que la liste des ayant-droits validés pour 3 ans au conseil municipal du 23 mai 2007 sont sans changement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale laïque du Bourg-sous-La Roche

Rapporteur : Sylvie CHARTIER

L'Amicale Laïque du Bourg-sous-La Roche, au-delà des actions menées en vue d'enrichir les activités scolaires et périscolaires du groupe scolaire Marcel Pagnol, a mis en œuvre des actions ouvrant de nouvelles perspectives. Elles sont orientées notamment vers la lutte contre le racisme, la lutte contre les inégalités et plus largement sur la laïcité, ce qui amène cette association à solliciter un soutien financier complémentaire de 150 €

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer à l'Amicale Laïque du Bourg-sous-La Roche, une subvention de 150 € afin de donner les meilleures chances d'aboutissement des actions nouvelles menées par cette association d'éducation populaire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. Programme de 13 logements à caractère social – Résidence "Les Terrasses de l'Yon", 32 rue Georges Pompidou

Rapporteur : Françoise GRIVEL

A - Attribution d'une subvention d'investissement à ORYON

Le conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention d'investissement au profit de la SAEM ORYON pour la réalisation d'un programme de 13 logements à caractère social au sein de la résidence "Les Terrasses de l'Yon" située 32 rue Georges Pompidou à La Roche-sur-Yon. La participation prévue est de 6 500 € par logement, soit 84 500 € au total.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT EN SON NOM ET AU TITRE DU POUVOIR DONNE PAR J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

B - Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la SAEM ORYON pour 4 emprunts d'un montant global de 802 462 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les caractéristiques principales de ces prêts sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS (Prêt locatif à usage social)	PLUS FONCIER	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant du prêt	547 579 €	73 419 €	158 586 €	22 878 €
Durée période d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Taux d'intérêts	2,35 %	2,35 %	1,55 %	1,55 %

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition, en VEFA, de 10 logements locatifs sociaux et 3 logements locatifs très sociaux, résidence "Les Terrasses de l'Yon".

Monsieur le Maire précise qu'initialement l'opération « Les Terrasses de l'Yon » mélangeait logements privés et logement social. Au final, l'ensemble, réparti entre le CIF 44 et ORYON, proposera du logement social. Il constate que l'offre devient d'une grande qualité, exemplaire au niveau régional. La situation des « Terrasses de l'Yon » est privilégiée pour du logement locatif aidé. Ceci va permettre à la Ville de dépasser son objectif et que le Pays yonnais tienne ses engagements en terme de parc locatif aidé. Ce sera toutefois une des dernières délibérations sur le sujet puisque l'ensemble de l'aide aux bailleurs sociaux sera portée par le Pays yonnais. La Ville poursuivra toutefois sa politique de soutien, dans un secteur où il y a un véritable besoin.

A. MAISONNEUVE LE BREC s'étonne que l'opération passe entièrement en logements sociaux ; il lui semble que cela va à l'encontre du principe de mixité, que cela va créer une concentration de logements sociaux en centre ville. Il rappelle que le programme initial prévoyait 20 à 25 % de logements locatifs aidés et que tout le monde s'accorde à considérer cela comme raisonnable.

J. SOULARD rappelle que l'accord initial ne prévoyait effectivement que 13 logements sociaux. Avec la crise et les difficultés, certaines opérations se sont vendues en VEFA. Les opérateurs privés ont vendu à des bailleurs sociaux. Dans le cas de CIF, promoteur privé à l'origine mais également bailleur social, il a transformé le projet en logement social. Malgré tout, en centre ville, réaliser une opération complète en logement social est une opportunité favorisée par la crise. Il ne faut pas croire cependant que le pourcentage de logement social s'envole. Qu'il y ait du logement moins cher en centre ville est une bonne chose. La précaution a été prise de référencer les quartiers et d'indiquer au PLU une obligation de 20 % de logements sociaux quand un projet dépasse les 1 500 m² de SHON.

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Par rapport au débat intéressant qu'on a eu, je voudrais dire à M. SOULARD que ce qu'on a vu l'autre jour à Brossolette c'est quelque chose là de tout à fait exemplaire, et que si on peut faire ça dans beaucoup d'endroits, ce sera très bien. M. MAISONNEUVE LE BREC ne voulait rien dire d'autre.

Monsieur le Maire, avec votre autorisation donc, je voudrais profiter de ces 4 délibérations sur ORYON, que nous voterons et nous sommes heureux de pouvoir le faire enfin, pour dire que vous faites une ouverture en direction de notre groupe avec le poste de censeur à ORYON que vous avez donc créé et évoqué dans votre propos liminaire. Nous en prenons acte. Je dirais en ce qui me concerne que cela me paraît la juste réparation de ce que j'ai envie d'appeler avec beaucoup de guillemets « une injustice démocratique » et qu'aujourd'hui c'est donc la démocratie qui est gagnante et que nous pouvons tous nous en féliciter. La deuxième observation que je voudrais faire à ce sujet, et vous m'avez donc invitée l'autre jour à l'AG d'ORYON, et je voudrais dire devant cette assemblée que cette nomination nous permettra effectivement de travailler de manière constructive sur des sujets qui, vous l'avez dit Monsieur le Maire et nous partageons cette analyse, doivent permettre de fédérer les énergies, d'autant plus que la période de crise dure, est durable, demande que nous sachions unir nos différences pour en faire une richesse au service de nos concitoyens. La deuxième chose que je voudrais dire, si vous permettez, c'est que, s'agissant de l'autre annonce que vous avez faite (je la glisse ici parce que je ne vois pas où la mettre ailleurs), à savoir l'augmentation des postes des conseillers communautaires pour la Ville de La Roche-sur-Yon et la répartition que vous proposez, à savoir 5 majorité – 5 opposition, je veux dire que ces propositions sont aussi de nature à nous conforter dans l'idée que nous allons pouvoir être associés correctement et comme il est normal en démocratie, aux travaux de la Communauté de communes pour y apporter notre contribution dans un contexte d'évolution à venir des instances communautaires. Je me réjouis que nous puissions pleinement travailler en tant que conseillers d'opposition qui veulent être – nous l'avons dit en début de mandat, ça n'a pas toujours été simple de le faire- une opposition constructive. J'augure mieux de l'avenir et je crois que c'est très bien. »

Monsieur le Maire estime que cela apportera de la sérénité au sein de l'assemblée. Il se dit certain que Mme PELTAN a pu constater qu'ORYON œuvre au service du territoire en toute transparence et avec beaucoup de qualité.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. Programme de 3 logements individuels locatifs très sociaux situé 45 impasse de l'Abbé Billaud

Rapporteur : Françoise GRIVEL

A - Attribution d'une subvention d'investissement à ORYON

Le conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention d'investissement au profit de la SAEM ORYON pour la réalisation d'un programme de construction de 3 logements individuels locatifs très sociaux situé 45 impasse de l'Abbé Billaud. La participation de la Ville s'élèverait à 30 000 €.

A. MAISONNEUVE LE BREC s'interroge sur l'intitulé « très social ».

J. SOULARD expose la variété des sigles relatifs à ce type de logements :

- PLUS = prêt locatif à usage social
- PLAI = prêt locatif aidé d'insertion, décliné lui-même en deux catégories :
 - « ressource » (très social, au sens du manque de revenus pour payer) et
 - « classique » (très social, pour le manque de revenus et un accompagnement social).

Les différences résident surtout dans le subventionnement par l'Etat :

- PLAI = 8 000 €
- PLUS = 2 000 €

Monsieur le Maire précise que non seulement le bailleur perçoit une subvention supérieure pour le PLAI, mais il est contraint de pratiquer des loyers plus faibles

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

B - Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la SAEM ORYON pour deux emprunts d'un montant global de 104 981 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les caractéristiques principales de ces prêts sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant du prêt	90 262 €	14 719 €
Durée	40 ans	50 ans
Taux d'intérêts	1,55 %	1,55 %

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Programme de 24 logements à caractère social situé "Pointe Rivoli" – Attribution d'une subvention d'investissement à ORYON

Rapporteur : Françoise GRIVEL

Le conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention d'investissement au profit de la SAEM ORYON pour la réalisation d'un programme de 24 logements à caractère social situé "Pointe Rivoli" à La Roche-sur-Yon. La participation prévue est de 9 000 € par logement, soit 216 000 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

21. Garantie d'emprunts à la SAEM ORYON pour la construction de 12 logements – Lotissement de La Marronnière

Rapporteur : Françoise GRIVEL

La Ville de La Roche-sur-Yon se propose d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % à la SAEM ORYON pour 4 emprunts d'un montant global de 1 108 550 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Les caractéristiques principales de ces prêts sont les suivantes :

Caractéristiques des prêts	PLUS (Prêt locatif à usage social)	PLUS FONCIER	PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration)	PLAI FONCIER
Montant du prêt	534 834 €	137 322 €	342 040 €	94 354 €
Durée	35 ans	50 ans	35 ans	50 ans
Taux d'intérêts	2,35 %	2,35 %	1,55 %	1,55 %

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 7 logements locatifs sociaux et 5 logements locatifs très sociaux, lotissement de La Marronnière à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Garantie d'emprunt à l'association PASSERELLES pour l'acquisition et l'aménagement de locaux – 79 rue Sadi Carnot – Rectification

Rapporteur : Angie LEBOEUF

Il est proposé au conseil municipal d'accorder la garantie de la Ville à l'association PASSERELLES pour le remboursement de la somme de 275 000 € représentant 50 % d'un emprunt de 550 000 €, d'une durée de 240 mois, au taux de 4,15 % à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire pour financer l'acquisition et l'aménagement de locaux situés 79 rue Sadi Carnot. Ces locaux seront occupés par le siège social de l'association, le service "Point santé", la maison d'accueil de jour et le service "115" destiné aux personnes sans domicile fixe.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Cession à ORYON du Centre polyvalent industriel – 117 boulevard de l'Industrie

Rapporteur : Francis LUCAS

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession, au prix de 285 000 € HT, au profit de la société ORYON, du Centre polyvalent industriel situé zone Acti-Sud, 117 boulevard de l'Industrie, cadastré section CW n° 10 d'une contenance de 8 685 m².

ORYON réalisera sur ce site, actuellement à l'état d'abandon, en lieu et place du bâtiment actuel, un village de négoce de gros composé de 4 bâtiments développant une SHON d'environ 3 300 m².

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CERREJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

24. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Herd Book Charolais

Rapporteur : Francis LUCAS

L'association Herd Book Charolais organise à La Roche-sur-Yon, les 26, 27, 28 et 29 août 2009, le Concours national Charolais, associé aux Journées internationales de l'élevage Charolais. A cette occasion, l'association sollicite l'aide financière et logistique de la Ville. Ainsi il sera proposé au conseil municipal d'approuver le versement exceptionnel de 30 000 € à l'association HBC et la conclusion d'une convention entre la Ville et l'association fixant, notamment, les modalités du soutien logistique de la Ville.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Fonds interministériel de prévention de la délinquance – Demande de subventions

Rapporteur : Francis LUCAS

L'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a créé un fonds interministériel qui permet le financement d'actions dans le cadre départemental de prévention de la délinquance. A ce titre, la Ville de La Roche-sur-Yon sollicite les subventions suivantes :

- Permanence sociale au commissariat : 20 676 €
- Formation interdisciplinaire sur la prévention de la violence et la gestion des conflits : 6 720 €
- Relayer la campagne "Dosez" par l'objet (éthylotest) : 6 480 €

A. CHARRIEAU souhaite rappeler une précédente intervention sur le même sujet : elle trouve que le sujet abordé démontre assez le désengagement de l'Etat et s'étonne qu'une municipalité de gauche hésite si peu à cautionner des dispositifs qui mélangent, dans les mêmes lieux, forces de police et travailleurs sociaux. Elle rappelle combien ces derniers s'étaient élevés contre ce qui peut relever plus de la coercition que de la prévention.

Monsieur le Maire se dit en accord sur le risque d'engrenage. Il rappelle néanmoins que ces permanences sociales ne sont pas contestées par les travailleurs sociaux. Il y a de réels besoins et il y a carence de l'Etat. Ce qu'il regrette fortement, c'est que des crédits initialement prévus pour les actions locales servent à pallier les carences de l'Etat, et que cela soit devenu une contrainte pour les villes. Il précise cependant que les travailleurs sociaux peuvent assurer correctement leurs missions, ce n'est pas de travailler dans un commissariat qui est gênant, c'est bien la dérive financière.

Pour **A. MAISONNEUVE LE BREC**, les problèmes sociaux ne sont pas de même nature tout au long de la journée : il évoque son expérience professionnelle et dit avoir constaté une recrudescence de coups et blessures en soirée et la nuit.

Monsieur le Maire souhaite préciser que le dossier examiné à trait aux permanences sociales, c'est-à-dire une organisation de rendez-vous, en semaine, à des horaires normaux. Il ne faut pas confondre avec la présence policière requise 24 h/24 et 356 jours par an . Il n'y a pas de travail social la nuit.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

26. Prestations de services de télécommunication – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Yann HELARY

Les marchés de prestations de télécommunications arrivant à échéance le 31 décembre 2009, la Ville a lancé une nouvelle procédure d'appel d'offres sous forme de marchés à bons de commandes passés pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2010, et reconductible chaque année civile par décision expresse pour une durée maximale de 4 années. Cette procédure comporte 5 lots.

Le conseil est appelé à approuver la signature des marchés avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres le 12 juin 2009 :

Lot 1	Téléphonie fixe – Abonnements, compléments d'abonnements, tarifs entrant et sortant toutes destinations pour les accès T2 fort trafic	SFR Business Team
Lot 2	Téléphonie fixe – Trafic sortant éligible à la présélection pour tous les sites hors accès T2 fort trafic	SFR Business Team
Lot 3	Téléphonie fixe – Abonnements, compléments d'abonnements, locations de terminaux et trafic entrant, trafic de secours et sortant non éligible à la présélection (minitel, audiotel, numéros spéciaux...) pour les autres sites	France Télécom
Lot 5	Téléphonie mobile	Orange
Lot 6	Accès internet	SFR Business Team

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. Renouvellement du parc photocopieurs pour les services municipaux et les groupes scolaires – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Joël SOULARD

La Ville de La Roche-sur-Yon dispose d'un parc photocopieurs pour le fonctionnement des services et des écoles. Le contrat de location-maintenance actuel arrive à échéance le 31 juillet 2009. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été réalisée en vue d'un marché de location-maintenance pour une durée de 4 ans.

Le commission d'appel d'offres a retenu, le 15 juin 2009, la société QUADRA aux conditions suivantes :

Prix forfait 6.000.000 copies/an (HT)	Coût unitaire au-delà du forfait (HT)	Coût unitaire couleur (HT)
58 128 euros	0,0035 euros	0,035 euros

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville et le CCAS pour la fourniture de changes bébé et de produits d'incontinence adulte

Rapporteur : Marie-Noëlle MANDIN

Afin de procéder au renouvellement de leurs marchés à bons de commande relatifs à la fourniture de changes bébé pour les crèches municipales et à la fourniture de produits d'incontinence pour les résidences pour personnes âgées, la Ville de La Roche-sur-Yon et le CCAS ont décidé de s'unir en groupement de commandes spécifique en désignant la Ville de La Roche-sur-Yon, principal bénéficiaire, comme coordonnateur.

Le conseil municipal est appelé à approuver la constitution d'un groupement de commandes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. Marchés de travaux, de fournitures et de services – Avenant

Rapporteur : Joël SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public et modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, tout projet d'avenant supérieur à 5 %, pour les contrats issus d'une procédure formalisée, doit faire l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres, puis d'une décision de l'assemblée délibérante.

Pour les avenants supérieurs à 5 % dont le marché est issu d'une procédure adaptée, les avenants sont exonérés d'un passage en commission d'appel d'offres mais doivent obligatoirement passer devant l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la signature d'un avenant concernant le marché N° 09-059 avec ATLANTIQUE BATIMENT de Breteuil-sur-Mer, relatif à la réfection des toitures de la maison de quartier de St André d'Ornay ; le montant de l'avenant est de 3 590,40 € HT pour un montant de marché initial s'élevant à 45 168,96 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

30. Personnel municipal – Mise à jour de la liste des logements de fonction

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé d'attribuer un logement de fonction par utilité de service au Directeur général adjoint des services, délégation gestion, moyens et ressources.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

31. Personnel municipal – Mise à disposition d'agents municipaux auprès de divers organismes

Rapporteur : Roland GUILLET

Il est proposé de mettre à disposition les agents suivants :

Grade	Pourcentage de mise à disposition	Association
Agent de catégorie A	60 % d'un poste à 80 %	Réussir le Plan Yonnais d'Insertion par l'Economique
Agent de catégorie C	100 %	Le Grand R
Agent de catégorie C	100 %	Le Grand R

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

32. Mandats spéciaux pour les élus municipaux

Rapporteur : Roland GUILLET

L'article L 2123.18 du code général des collectivités territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions accomplies dans l'intérêt de la commune par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

33. SAEM ORYON – Désignation d'un représentant de la Ville au poste de censeur

Rapporteur : Francis LUCAS

Il est proposé de désigner le représentant de la Ville au poste de censeur de la SAEM ORYON , qui sera ouvert par l'Assemblée générale de la société.

R. MESTRE dit se réjouir de l'association d'une fraction des représentants de la population à la SAEML ORYON. Il rappelle toutefois qu'il aurait également souhaité exercer une représentation, ORYON ou CANAL 15, mais ce n'est le cas dans aucun organisme.

Monsieur le Maire rappelle que l'opposition est représentée par de nombreux courants politiques ; il demande un peu de temps pour envisager la question.

Michelle PELTAN est élue par 39 VOIX.

34. Cession à la Ville de Fontenay-le-Comte d'actions détenues par la Ville de La Roche-sur-Yon au capital de la SAEM ORYON

Rapporteur : Francis LUCAS

Il est proposé de céder à la Ville de Fontenay-le-Comte 587 actions d'ORYON à 26 €, soit un montant total de 15 262 € représentant 0,9 % du capital. La Ville de La Roche-sur-Yon détiendra donc à terme 55,4 % du capital d'ORYON.

Monsieur le Maire se félicite de l'élargissement des missions de la SEM dans d'autres secteurs géographiques que le Pays Yon et Vie. Il s'agit cependant de réponses à des demandes dument formulées. Il n'était pas initialement prévu que la SEM prospecte ailleurs. Il précise également que la Ville reste majoritaire au sein d'ORYON, mais se réjouit que ses compétences soient reconnues.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

35. ZAC de Belle Place 2

Rapporteur : Joël SOULARD

A – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

L'opération d'aménagement de BELLE PLACE 2 a été confiée à ORYON sous la forme d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA) en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.300-5, ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours, que le conseil est appelé à approuver.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants :

- le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 108 000 € HT ;
- le montant de la participation communale est porté à 1 380 000 € HT.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

B – Convention publique d'aménagement entre la Ville et ORYON – Avenant n° 3

Par délibération en date du 5 juillet 2006, le conseil municipal a approuvé un avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement afin de rendre contractuels certains documents régissant la ZAC notamment le cahier des charges de cession de terrains et ses deux annexes (cahier des prescriptions architecturales et paysagères et cahier des charges assainissement).

Par délibération en date du 26 septembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement approuvant des modifications au cahier des prescriptions architecturales et paysagères.

Au regard, d'une part, du rythme de commercialisation de l'opération et, d'autre part, du nouveau montant de la participation communale qui passe de 900 000 € à 1 380 000 € un avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement est soumis à l'approbation du conseil.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

36.ZAC de L'Horbetoux – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

L'opération d'aménagement de L'HORBETOUX a été confiée à ORYON sous la forme d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA) en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.300-5, ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours, que le conseil est appelé à approuver.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants :

- le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 387 000 € HT ;
- le montant de la participation communale est maintenu à 115 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37.ZAC de La Malboire – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

L'opération d'aménagement de LA MALBOIRE a été confiée à ORYON sous la forme d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA) en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.300-5, ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours, que le conseil est appelé à approuver.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants :

- le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 362 000 € HT ;
- le montant de la participation communale est maintenu à 7 984 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

38.ZAC de La Marronnière – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

L'opération d'aménagement de LA MARRONNIERE a été confiée à ORYON sous la forme d'une convention publique d'aménagement (CPA) en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.300-5, ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours, que le conseil est appelé à approuver.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants :

- le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 85 548 000 € HT ;
- le montant de la participation communale est maintenu à 9 586 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39.Opération "Les Petites Bazinières"

Rapporteur : Joël SOULARD

A – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

L'opération d'aménagement LES PETITES BAZINIÈRES a été confiée à la SAEML ORYON sous la forme d'une convention publique d'aménagement (CPA) en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.300-5, la SAEML ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours, que le conseil est appelé à approuver.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants : institution d'une participation communale de 150 000 € HT, compte tenu d'un déficit dû essentiellement à une commercialisation d'un rythme moins soutenu que prévu.

M. PELTAN pose la question d'un éventuel litige entre la Ville et l'école des Etablières.

Monsieur le Maire confirme qu'il y a effectivement un désaccord, qu'il qualifie plus d'économique que juridique. Il considère que la Ville se doit de défendre l'intérêt public.

QUESTION ADOPTEE PAR :

36 voix POUR

3 ABSTENTIONS du Groupe « La Roche Gagnante »

B – Convention publique d'aménagement entre la Ville et ORYON – Avenant n° 1

Le compte rendu annuel à la collectivité locale soumis au conseil prévoit l'institution d'une participation communale à l'équilibre de l'opération à hauteur de 150 000 euros HT.

Au regard, d'une part, du rythme de commercialisation de l'opération et, d'autre part, du nouveau montant de la participation communale, la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement est proposée au conseil.

QUESTION ADOPTEE PAR :

27 voix POUR

3 ABSTENTIONS du Groupe « La Roche Gagnante »

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : P. REGNAULT en son nom et au titre du pouvoir donné par J. AUXIETTE, J. SOULARD, A. LEBOEUF, P. CEREIJO, F. LUCAS, A. VALIN, Y. HELARY, F. GRIVEL

40. ZAC La Roche Sud – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

L'opération d'aménagement LA ROCHE SUD a été confiée à ORYON sous la forme d'une convention publique d'aménagement (CPA) en application des dispositions des articles L.300-4 et suivants du code de l'urbanisme. Conformément à l'article L.300-5, ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours, que le conseil est appelé à approuver.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants :

- le bilan prévisionnel s'équilibre à 14 014 000 € HT ;
- la participation communale reste inchangée (1 502 000 € HT).

M. PELTAN souhaite connaître l'avancée du projet de traitement du terre-plein central route de La Tranche, porté par le Conseil général. D'autre part, elle n'a pas noté de prise en compte d'un cheminement piétonnier permettant le passage de Sud-Avenue 1 à Sud-Avenue 2. Enfin, elle désirerait être renseignée sur l'état d'avancement de la commercialisation de cette nouvelle zone commerciale et notamment l'îlot 5.

Monsieur le Maire confirme que la réalisation des travaux sur l'îlot central a déjà été faite. Quant à la réalisation d'une passerelle entre les deux zones, il précise que la Ville pourra en faciliter la création mais que la décision et le financement relèvent du pouvoir de l'association des commerçants de la zone. Des études ont été réalisées qui montrent cependant une mauvaise utilisation de ces passerelles, et ce qui pourrait être une solution s'avère parfois peu fonctionnel. Pour le troisième point, il précise, concernant l'îlot 4, que le foncier a été vendu à un aménageur, et que celui-ci devrait remplir ce secteur rapidement. Concernant l'îlot 5b, il convient à son sens de prendre le temps, en appréciant évidemment les opportunités qui pourraient se présenter.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

41. Ilot de la Poste – Ecole de musique - Musée – Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale

Rapporteur : Joël SOULARD

L'opération d'aménagement entre la Ville de La Roche-sur-Yon et ORYON pour l'aménagement du secteur « Ilot de la Poste - Ecole de Musique - Musée », a été confiée à ORYON sous la forme d'une convention publique d'aménagement conformément à l'article L.300- 4 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme, ORYON est tenue de fournir à la collectivité un compte rendu annuel présentant l'état d'avancement de l'opération au 31 décembre de l'année précédant l'année en cours.

Les éléments financiers significatifs sont les suivants :

- le budget s'équilibre à 6 262 000 € HT
- le montant de la participation communale reste inchangée (5 662 000 € HT).

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Nous sommes tout à fait d'accord pour la réalisation d'un îlot bâti en lieu et place l'îlot de la poste actuel et sur les principes invoqués dans le rapport, à savoir assurer une continuité commerciale de la rue Clemenceau et attirer des enseignes nationales en centre ville. Toutefois, pour nous, il y a dans ce dossier des points qui, à ce jour, ne sont pas suffisamment aboutis. Ce sont, d'une part l'amélioration du stationnement et donc des places de parking indispensables au développement commercial, et la gestion des difficultés commerciales pendant la période des travaux qui poseront quand même question et dont nous débattons sans doute. C'est pourquoi pour l'instant, et je dis bien pour l'instant, en l'état actuel de ce dossier, nous nous abstenons. »

QUESTION ADOPTEE PAR :

36 voix POUR

3 ABSTENTIONS du Groupe « La Roche Gagnante »

42. Participation de la Ville de La Roche-sur-Yon au capital de la Société publique locale d'aménagement (SPLA) régionale

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal, lors de sa séance du 20 mai, a déjà délibéré sur cette question. Il est proposé de soumettre à nouveau ce dossier au vote du conseil pour intégrer les modifications suivantes :

- le montant de la participation au capital a évolué de 100 000 à 120 000 € (ce qui n'a aucune incidence sur le montant de la participation de la Ville qui reste fixé à 8 000 €) ;
- il convient d'autoriser les représentants à percevoir des jetons de présence dont le montant est fixé à 150 € par administrateur et par participation effective à chaque séance du conseil d'administration de la SPLA.

M. PELTAN : « Nous voterons bien entendu cette subvention, comme nous l'avons fait lors de la présentation du dossier à la Région, notre opposition régionale étant représentée à cette SPLA. »

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

43. Cession à VENDEE HABITAT d'un îlot immobilier – 60, 62 et 64 rue de Saint-André

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver la cession à VENDEE HABITAT de l'îlot immobilier situé 60, 62 et 64 rue de Saint-André à La Roche-sur-Yon. Sur ce site VENDEE HABITAT réalisera une opération de réhabilitation des logements dans la perspective de l'ouverture d'un foyer d'accueil pour mineurs sous gestion du Conseil Général de la Vendée et de l'Association Les Lauriers.

Le prix de cession de ce patrimoine, cadastré BE 550, 552 et 671 pour une contenance totale de 963 m², est fixé à 260 000 € net vendeur.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

44. Acquisition de la propriété BOUNINEAU – Chemin de l'Herbaude

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition d'une emprise foncière bâtie à l'angle du chemin de l'Herbaude et de la route départementale 948 (route de la Chaize). Cette acquisition permettra de dégager l'accès au chemin de l'Herbaude à partir de la RD 948. Le prix d'acquisition de cette propriété, cadastrée YN n° 2p pour une contenance d'environ 150 m², est fixé à 5 000 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

45. Constitution d'une servitude de passage d'un réseau public d'assainissement dans l'emprise d'une voie privée – Lieudit Sainte-Anne

Rapporteur : Joël SOULARD

Pour l'extension du réseau public d'assainissement eaux usées, le conseil municipal est appelé à constituer, par voie de convention, une servitude de passage d'une canalisation publique « eaux usées » dans le tréfonds des parcelles cadastrées :

- section ET n° 5 appartenant à Monsieur Michel RAFFIN,
- section ET n° 6, 7 et 8 appartenant en indivision à Monsieur et Madame Michel RAFFIN, Monsieur et Madame Michel GIRARDEAU, Monsieur et Madame Christian GRAVELEAU, cette servitude étant constituée sans indemnité.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

46. Mise à disposition, au profit d'ERDF, d'un terrain communal pour l'implantation d'un poste de transformation électrique – Lieudit La Vrignaie

Rapporteur : Luc ROY

Le conseil municipal est appelé à autoriser par voie de convention, la mise à disposition, sans indemnité, d'une emprise foncière de 25 m² au profit d'ERDF, pour l'installation sur la parcelle communale cadastrée section ZH 48 d'une armoire de coupure, nécessaire à l'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

47. Dénomination de voies et espaces publics

Rapporteur : Mathieu DURQUETY

Le conseil est appelé à approuver les propositions de la commission de dénomination des espaces publics, à savoir :

DENOMINATION DES VOIES DU VILLAGE DE L'OLIVIERE A SAINT-ANDRE D'ORNAY

- Route de l'Olivière
- Chemin du Pré Merle
- Chemin des Potiers
- Passage du Champ Noir
- Chemin de la Grande Longeais

DENOMINATION DES VOIES DES VILLAGES DE L'ANGOINIÈRE, LA CHAPPELLE ET LES LANDES AU BOURG-SOUS-LA ROCHE

- Route de l'Angouinière
- Chemin de la Haute Chapelle
- Chemin de l'Abreuvoir
- Route de l'Affiage
- Chemin de l'Ecluse
- Chemin des Terrières

DENOMINATION DES VOIES DU VILLAGE DES ESSARTS-GOUIN AU BOURG-SOUS-LA ROCHE

- Route des Essarts-Gouin
- Chemin de l'Avenaude
- Chemin de la Boisselée

DENOMINATION DE LA VOIE DE DESSERTE DU VILLAGE DE LA LARDIERE EN BORDURE DE LA RUE GEORGES MAZURELLE

- Chemin de la Lardière

ACTI EST PARC ECO 85 (EXTENSION) ROUTE DE LA CHAIZE

- Rue Pierre ALLUT
- Impasse Pierre ALLUT
- Route de l'Empereur

REDENOMMER UNE PORTION DE LA RUE D'AUBIGNY

- Prolongation de la rue Georges Mazurelle (depuis le rond-point du Docteur Larrey jusqu'au rond-point des Buissonnets)

R. MESTRE s'étonne de n'avoir pas reçu d'invitation à la commission des dénominations.

M. DURQUETY assure que cela sera réparé.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

48. Dépôts de diverses demandes d'autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Joël SOULARD

Le conseil est appelé à autoriser le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes :

- Mairie du Bourg – Adaptation de l'accueil pour passeports biométriques : demande d'autorisation de travaux
- Ecole maternelle André Malraux – Remplacement des menuiseries extérieures : déclaration préalable
- Ecole élémentaire Jean Yole – Modification des sanitaires et fermeture du préau : demande d'autorisation de travaux et déclaration préalable
- Archives municipales – Mise aux normes sécurité incendie dernier étage : demande d'autorisation de travaux et déclaration préalable
- Groupe scolaire de la Généraudière – Transfert du préfabriqué de la Basse Lardière : déclaration préalable et permis de démolir
- Stade Rivoli – Local ballons : déclaration préalable
- Installation d'un abri de jardin au terrain d'aventure : déclaration préalable

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

49. Délégation de service public portant sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable – Délégation de service public portant sur le service d'assainissement collectif – Choix des délégataires et approbation des contrats de DSP

Rapporteur : Stéphane IBARRA

M. PELTAN indique que son groupe n'a pas changé d'avis sur le dossier. Elle souligne les péripéties de ce dossier et espère que la municipalité en place tirera les conséquences des erreurs commises. Le vote de son groupe sera donc négatif.

L. GUIBERT réaffirme que l'eau n'est pas une ressource comme une autre, qu'elle est un droit, un bien commun, qu'elle doit être accessible à tous et à ce titre dégagée de toute logique de profit et de consommation abusive. Son groupe se prononce donc contre la délibération proposée.

R. MESTRE, qui a assisté à toutes ces passes d'armes comme il le déclare, considère que l'eau mérite une bonne gestion au service de tous, c'est bien ce qui s'est passé note-t-il avec la délégation en place. Il demande toutefois que cette gestion, d'une qualité indéniable, tienne plus compte encore de la dimension sociale. Il insiste pour que même ceux qui ne peuvent payer leur facture puisse avoir accès à la distribution d'eau. Il considère positif que la facture d'eau diminue pour chaque Yonnais et déclare qu'il votera pour cette délibération.

P. YOU indique que son groupe votera contre ces délibérations, en accord avec les précédentes positions sur le sujet. Il souhaite que la Ville exerce une démarche totale de contrôle de l'eau, y compris dans les aspects sociaux et sanitaires.

A. CHARRIEAU reste sur la position d'un vote contre. Elle constate que, malgré les discussions et la manifestation citoyenne de plus de 1 300 Yonnais pour un référendum d'initiative locale, il est quand même fait appel à une multinationale pour la gestion de l'eau. Elle indique qu'elle sera particulièrement vigilante, d'une part à l'aspect des conditions de travail au sein de cette entreprise mais également sur les bilans et évaluations de la prestation assurée par VEOLIA. Elle souhaite être destinataire des éléments d'information pour exercer un contrôle très serré.

S. IBARRA rappelle le travail effectué sur ce dossier ; son extrême qualité a visé, sans exception, à garantir le meilleur service public pour les Yonnais. Des progrès substantiels sont à constater, de même que des efforts sur la qualité et le prix. Ce service sera assumé par la Ville, même si la gestion en est déléguée à VEOLIA.

Monsieur le Maire se dit certain que ce contrat fera date. Il souligne la qualité du travail effectué depuis 2004.

Le conseil :

1. décide par **25 voix POUR** et **14 voix CONTRE** de retenir la société VEOLIA EAU pour son offre variante n° 2 comme délégataire pour la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable de la commune de La Roche-sur-Yon, par voie d'affermage, pour une durée de 12 ans à compter du 1er novembre 2009.
2. décide par **25 voix POUR** et **14 voix CONTRE** de retenir la société VEOLIA EAU pour son offre variante n° 4 comme délégataire pour le service d'assainissement collectif de la commune de La Roche-sur-Yon, par voie d'affermage, pour une durée de 12 ans à compter du 1er novembre 2009.
3. approuve par **25 voix POUR** et **14 voix CONTRE** les termes définitifs du contrat de délégation de service public portant sur la production, le transport, la sécurité, le stockage et la distribution d'eau potable, et de ses annexes, à conclure entre la Ville, délégant, et VEOLIA EAU, délégataire, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce contrat et tous documents se rapportant à cette procédure.
4. approuve par **25 voix POUR** et **14 voix CONTRE** les termes définitifs du contrat de délégation de service public portant sur l'assainissement collectif et de ses annexes, à conclure entre la Ville de La Roche-sur-Yon, délégant, et VEOLIA EAU, délégataire, et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces de ce contrat et tous documents se rapportant à cette procédure.

50. Pôle d'échanges multimodal de La Roche-sur-Yon – Phase 1 – Convention de financement des études et travaux relatifs aux opérations sur le périmètre SNCF (réaménagement du bâtiment "voyageurs")

Rapporteur : Patrick YOU

Le Pôle d'Echanges Multimodal de La Roche-sur-Yon se propose d'offrir aux usagers une complémentarité entre les différents modes de transports à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale et urbaine). Cette offre sera par ailleurs complétée et valorisée par la mise en place d'une information multimodale dans le hall du Bâtiment Voyageurs et par un travail en cours avec tous les partenaires sur la notion de guichet unique à l'intérieur du même bâtiment, qui apparaît ainsi comme un élément central du futur dispositif multimodal.

Ce bâtiment sera rendu totalement accessible aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des travaux sera terminé en septembre 2009.

La SNCF assure la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements et appelle ses partenaires au financement de cette opération commune. Ce financement, à hauteur de 1.223.961 € HT, se répartit comme suit :

- SNCF : 980.573 €
- Etat : 144.000 € (dans le cadre d'une autre convention)
- Département : 59.800 €
- Région : 13.196 €
- Communauté de Communes du Pays Yonnais : 13.196 €
- Ville de La Roche-sur-Yon : 13.196 €

Le conseil est appelé à approuver la conclusion d'une convention de financement entre les différents partenaires.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

51. Pôles d'échanges scolaires – Etude complémentaire – Convention de financement entre le Département, la Communauté de Communes du Pays Yonnais et la Ville

Rapporteur : Patrick YOU

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), complété par les études menées en 2006 par le bureau EREA, préconise de mettre en place un ensemble de Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) afin de répondre aux objectifs de développement durable, de développement des transports en commun et plus généralement de développement d'alternatives crédibles à la voiture individuelle.

Dans ce cadre, la Ville pilote le projet de PEM autour de la gare SNCF.

Cette action est complémentaire à celle menée par le Département sur la création de Pôles d'Echanges Scolaires au Nord et au Sud de la Ville, actions dont les objectifs principaux sont les suivants :

- sécurisation des différents flux cars-bus-piétons ;
- optimisation de la circulation des cars en centre ville de La Roche-sur-Yon ;
- amélioration des temps de parcours pour les élèves concernés.

Or, la création du Pôle Nord, prévue initialement au niveau de la route de Mouilleron-le-Captif (giratoire Sorin), pose des problèmes techniques importants (ligne très haute tension).

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays Yonnais mène actuellement une étude sur les transports en commun à son échelle géographique. Le Département, pour sa part, réfléchit à développer des offres de transports pour les liaisons domicile/travail. Au final, l'étude précédente nécessite une mise à jour.

Par conséquent, le Département de la Vendée, la Communauté de Communes du Pays Yonnais et la Ville de La Roche-sur-Yon se proposent de lancer une étude complémentaire afin de définir les programmes de futurs pôles scolaires, requalifiés en Pôles d'Echanges Multimodaux (leur usage ne se limiterait pas au scolaire).

Le coût de cette étude estimé à 50 000 € Ht serait pris en charge à 70 % par le Département, la Ville et la CCPY intervenant respectivement à hauteur de 15 %.

Le conseil est appelé à approuver la convention de financement de cette étude entre les 3 partenaires.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

52. Contournement Sud (A 87) – Passage piétons sous la route de Luçon (RD 746) – Convention de financement entre la Communauté de Communes du Pays Yonnais, la Ville et la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Rapporteur : Mathilde MAGE

Pour accompagner le réaménagement foncier lié au contournement Sud de La Roche-sur-Yon, la Ville réalise des travaux connexes (financés à 100 % par les ASF) en campagne Sud de la Commune : nouveaux chemins, plantations, clôtures et cheminements piétons de randonnée en fond de vallée de l'Yon et de la Trézanne. Un passage piétons a été réalisé sous la route de Luçon par la société ASF, à la demande de la Ville.

Il est proposé de conclure une convention de financement de cet ouvrage, chaque partenaire (CCPY, Ville et ASF) participant à hauteur de 11 750 €.

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

53. Travaux de voirie avenue de la Plaine, boulevard Branly, rue Abbé Pierre Arnaud et rue du Général Guérin – Demande de subvention auprès du Département

Rapporteur : Patrick YOU

Dans le cadre des travaux de modernisation de son patrimoine, la Ville de La Roche-sur-Yon a prévu de réaliser :

- la sécurisation des trottoirs avenue de la Plaine et l'amélioration du cheminement des personnes à mobilité réduite, pour un montant estimé à 97 802,99 € HT ;
- la rénovation de la couche de roulement du boulevard Branly (Rond Point Edison - Rue Pierre Bacqua) du fait d'une circulation importante, pour un montant estimé à 54 923,64 € HT ;
- l'aménagement du trottoir rue Abbé Pierre Arnaud devant l'îlot Bouygues dans le but de sécuriser et de garantir une continuité piétonne, pour un montant estimé à 11 496,36 HT ;
- l'aménagement de places de stationnement aux abords du restaurant « Le Bourgadin » rue du Général Guérin et la sécurisation du cheminement piétons, pour un montant estimé à 9 458,65 € HT.

Suite à des échanges avec le Département portant sur la répartition des subventions départementales accordées pour les infrastructures routières communales et les « aménagements de sécurité en traversée d'agglomération sur R.D. », la Ville sollicite une subvention de 25.641,60 € répartis de la manière suivante :

- Avenue de la Plaine :	13 667,00 €
- Boulevard Branly :	5 737,00 €
- Rue Abbé Pierre Arnaud :	3 400,00 €
- Rue du Général Guérin :	2 837,60 €

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

54. Installation de sanitaires publics à nettoyage automatique – Procédure d'appel d'offres – Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Mathieu DURQUETY

Le marché existant se terminant fin juin 2009, une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'installation de sanitaires publics à nettoyage automatique a été réalisée en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La procédure comportait une solution de base « location, entretien, maintenance » et une solution variante « achat de sanitaires avec option entretien maintenance. » La durée du marché est de 10 ans et porte sur 5 unités.

La Commission d'Appel d'Offres du 12 juin 2009 a attribué le marché au groupement d'entreprises FRANCIOLI de Chaleins (01480) solidaire avec l'entreprise PROTECSAN de Chaneins (01990). Le choix a porté sur la solution de base « location, entretien, maintenance » sur la base **des prix unitaires** suivants :

- prix journée :	43,40 euros HT par sanitaire
- prix installation :	9 125,00 euros HT par sanitaire
- prix déplacement :	7 850,00 euros HT par sanitaire

Le conseil est appelé à autoriser la signature du marché correspondant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

55. Travaux d'aménagement, de grosses réparations et d'entretien des bâtiments communaux – Procédure adaptée – Autorisation de signature des marchés

Rapporteur : Patrick DINEL

Suite à une erreur matérielle sur la délibération n° 78 du 20 mai 2009 (montants maxi TTC indicatifs par an erronés), il est proposé d'annuler cette délibération et d'autoriser la conclusion des marchés, pour une durée d'un an renouvelable trois fois, suivant tableau ci-dessous :

Lots		Entreprises	Montants € HT	Montants € HT
N°	Désignation		Montants non contractuels ayant servi de base à la consultation	Montants contractuels maxi
1	Gros Œuvre	LAURENT 85 – La Roche-sur-Yon	91 806,00	115 000,00
2	Plâtrerie - Cloisons - Doublage	SELLIER 85 – La Roche-sur-Yon	47 439,00	35 000,00
3	Menuiserie bois et PVC	JAUD 85 – Les Essarts	93 396,81	140 000,00
4	Menuiserie aluminium	France menuiserie 17 – La Rochelle	56 523,95	80 000,00
5	Métallerie	M.G.M.I. 85 – La Roche-sur-Yon	54 414,30	70 000,00
6	Couverture - Zinguerie	BONIN 85 - Venansault	76 874,54	70 000,00
7	Étanchéité	SOPREMA 44 - Carquefou	19 240,50	20 000,00
8	Plafonds suspendus	ISOLUX 44 - Carquefou	15 330,00	37 500,00
9	Peinture - Secteur Sud	P.P.R.V. 85 – LA Roche-sur-Yon	57 389,50	62 500,00
10	Peinture - Secteur Nord	E.V.P.R. 85 – Dompierre sur Yon	56 918,50	62 500,00
11	Carrelage - Faïence	C.C.V. 85 - Chantonnay	29 780,05	32 500,00
12	Revêtements de sols souples	DECORIAL Grand Litier 85 – La Roche sur Yon	52 255,25	63 750,00
13	Stores – Rideaux	DECORIAL Grand Litier 85 – La Roche sur Yon	15 901,00	25 000,00
14	Plomberie - Sanitaires - Chauffage - VMC	A.J.S. Climatic 85 – La Chaize le Vicomte	100 276,26	75 000,00
15	Electricité - Courant faible - Secteur Sud	VENDEE FLUIDES ENERGIES 85 – Dompierre sur Yon	89 000,93	87 500,00
16	Electricité - Courant faible - Secteur Nord	INEO 85 – LA Roche-sur-Yon	86 717,70	87 500,00

QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

56. Vœu relatif à la proposition de loi sur le travail dominical

Rapporteur : Angie LEBOEUF

« L'urgence déclarée par le gouvernement sur la proposition de loi qui vise « à adapter les dérogations à ce principe dans les communes et zones touristiques et thermales ainsi que dans certaines grandes agglomérations pour les salariés volontaires » traduit une fois de plus une hâte et une volonté de passer en force sans concertation sur un sujet qui concerne l'ensemble des Français.

Cette proposition de loi est la cinquième déposée sur le sujet depuis mai 2004.

La précédente en date, présentée en décembre 2008 à l'Assemblée Nationale, a dû être retirée devant l'hostilité marquée des syndicats, des organisations de commerçants, mais aussi des élus locaux y compris de la majorité présidentielle.

Cette loi, qui est présentée comme une adaptation technique et modérée de la règle actuelle, porte en filigrane l'extension et la banalisation du travail dominical. En effet, toute commune qui, à la demande

de son Maire, serait classée comme commune touristique ou thermale, selon des critères qui resteraient à définir par décret, verrait le travail dominical, dans les établissements de vente au détail de biens et de services, autorisé toute l'année sur tout son territoire. Cela pourrait concerner de très nombreuses villes moyennes.

A cela s'ajouterait, pour les unités urbaines de plus de 1 million d'habitants, la détermination de « périmètres d'usage de consommation exceptionnel » (PUCE), délimités par le Préfet de Région, à la demande de Maires concernés, et après avis des intercommunalités sur le territoire desquelles se situeraient ces PUCE, et des conseils municipaux des communes n'ayant pas fait la demande et n'appartenant pas à l'intercommunalité visée plus haut. Autrement dit, une commune n'en ayant pas fait le choix mais se situant dans une unité urbaine de plus de 1 million d'habitants pourrait se voir imposer le travail du dimanche.

Si le nombre de communes concernées par cette proposition de loi est important, celui des salariés concernés est énorme. Il est inadmissible que ce soit en plein mois de juillet qu'on demande aux députés de prendre cette décision.

Le conseil municipal de La Roche-sur-Yon tient à rappeler :

- que le repos dominical est une question de santé publique, confirmée encore actuellement par une récente étude de l'agence européenne pour les conditions de travail qui démontre que l'absentéisme est 1,3 fois supérieur dans les entreprises qui pratiquent le travail du dimanche.
- qu'il faut prendre en considération l'étude du CREDOC sur l'impact économique d'une telle mesure qui conclut que les créations d'emploi dans la grande distribution seront en grande partie contrebalancées par des pertes dans le commerce traditionnel et de proximité.
- que dans un contexte de pouvoir d'achat en berne, l'ouverture des commerces le dimanche ne permettra pas d'augmenter le volume d'achats mais qu'il aura pour conséquences d'augmenter les coûts fixes des commerces, qu'il en résultera un risque fort d'augmentation des prix.
- que l'efficacité des mesures inscrites dans la proposition de loi pour assurer la réalité du volontariat des salariés, dans un contexte de relation de subordination salariés/employeurs n'est pas établie.
- la dure concurrence entre les territoires, que cette proposition de loi risque de renforcer entre ceux qui seront ouverts le dimanche et ceux qui ne le seront pas.

En conséquence, le conseil municipal de La Roche-sur-Yon demande le retrait de cette proposition de loi et le renvoi de la question du travail dominical à l'examen des partenaires sociaux et des collectivités locales, premiers concernés. »

M. PELTAN fait l'intervention suivante :

« Tout en réaffirmant ici très clairement l'attachement de notre groupe au repos dominical, étroitement lié pour nous à des valeurs sociales, familiales et spirituelles, en l'état actuel de ce dossier qui doit faire l'objet d'un débat qui s'annonce d'ores et déjà très ouvert (on peut dire ça comme ça) au parlement, nous faisons confiance à la représentation nationale pour proposer les mesures législatives les plus adaptées au contexte d'aujourd'hui dans le respect, là encore, de l'intérêt des différentes parties concernées par ce sujet difficile et pour lequel les réponses ne sauraient être ni univoques, ni uniformes. Elles ne le sont d'ailleurs déjà pas actuellement. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce vote. »

R. MESTRE intervient pour rappeler que le mouvement auquel il appartient, présidé par F. BAYROU, a de tous temps soutenu que le jour du dimanche était consacré à la famille, au repos. C'est pourquoi il votera pour la motion présentée par le groupe socialiste.

L. GUIBERT déclare :

« En ce début d'été, pendant que ceux qui le peuvent encore vont prendre des vacances et sont sur le départ, l'assemblée nationale débat d'un projet de loi visant à revenir sur l'interdiction du travail du dimanche. La droite veut faire travailler les salariés plus longtemps chaque semaine ; elle casse la loi des 35 heures et a soutenu la durée hebdomadaire du travail à 65 heures au parlement européen ; elle veut les faire travailler jusqu'à leurs dernières forces en repoussant l'âge de la retraite à 67 ans et elle veut les faire travailler tous les jours, y compris le dimanche. Il faudrait autoriser l'ouverture des magasins le dimanche en particulier dans les villes touristiques. Or, on le sait bien en Vendée,

département touristique, les conditions de vie des salariés dans les zones touristiques, souvent des jeunes, sont déplorables. Salaires médiocres, horaires sans limites, travail 7j/7, logements indignes, c'est l'exploitation totale. De plus, dans ces zones, les magasins sont généralement ouverts par dérogation le dimanche, la loi le prévoit. Tout le monde l'a constaté et le sait, et c'est dans ces zones qu'il faudrait autoriser le travail du dimanche. Les magasins ne seraient pas davantage ouverts puisqu'ils le sont déjà, mais les salariés n'auraient plus la loi avec eux pour réclamer les compensations en salaire et en récupération. Pour notre part, nous considérons au contraire qu'il est urgent d'y imposer le respect de normes sociales qui protègent la dignité de celles et de ceux qui travaillent. Et nous proposons que la loi soit modifiée pour renforcer les droits de ces salariés face à ces employeurs. L'ouverture des magasins le dimanche dans les zones touristiques est un prétexte. Ce que vise la droite c'est clairement de retirer un à un les droits des salariés pour les livrer au patronat seuls et sans défense. Le groupe des élus communistes et apparentés partage donc dans tous les termes le vœu proposé par les élus socialistes et apparentés. Nous le voterons. »

Y. HELARY indique que son groupe souscrit tout à fait au vœu présenté.

A. LEBOEUF déclare que, contrairement à Mme PELTAN, elle ne croit pas à la représentation nationale sur ce dossier. Il s'agit, selon elle, de légaliser des ouvertures illégales en pratique depuis de nombreuses années. Le projet de loi est d'ailleurs porté par M. MALLIÉ, député de la circonscription où se trouve la zone commerciale de Plan de campagne. Ce texte va au-delà de la régularisation des zones déjà ouvertes, puisqu'il remet en cause le repos dominical, qui est quand même un choix de société et une conquête sociale inscrite dans l'histoire.

Ce projet est annonciateur d'atteintes aux liens sociaux, il envisage de remplacer la société du loisir par celle du caddy, il menace de favoriser la grande distribution et de faire fermer les commerces de proximité. Elle dénonce fortement la méthode et l'acharnement à faire passer cette loi sur les ouvertures du dimanche au profit des centres commerciaux de périphérie, cette fois-ci en plein mois de juillet.

M. PELTAN relève les propos de Mme LEBOEUF qui déclare n'avoir pas confiance dans la représentation nationale. Si elle considère que chacun a son opinion, elle s'étonne de ces propos et interroge « fait-elle confiance à la représentation municipale ? »

Monsieur le Maire appuie les propos d'A. LEBOEUF. Il a déjà vu des députés être opposés à une loi et l'approuver quand même dès que l'Elysée donne des ordres.

QUESTION ADOPTEE PAR :

36 voix POUR

3 ABSTENTIONS du Groupe « La Roche Gagnante »

57. Vœu pour une politique hospitalière axée sur le véritable besoin de la population vendéenne

Rapporteur : Yves ROULEAU

« L'urgence déclarée par le Gouvernement pour l'examen du projet de loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », est source d'inquiétudes profondes dans le monde hospitalier. En effet, si le principe d'une réforme de notre système de soins n'est plus à démontrer au regard de la situation actuelle de l'hôpital public, l'urgence déclarée a empêché la tenue d'un débat serein et apaisé sur le dossier.

Or nous sommes en présence d'une loi purement gestionnaire et administrative, très centralisatrice, qui exclut les élus des instances décisionnelles alors que la crise économique et sociale actuelle accentue la demande sanitaire, en particulier pour les plus démunis.

En Vendée, au centre d'un département de plus de 600 000 habitants, le Centre hospitalier de La Roche-sur-Yon est l'hôpital référent regroupant les 3 sites de La Roche-sur-Yon, Montaigu et Luçon. Il s'est engagé dans une restructuration lourde, seule à même de répondre aux besoins de la population et aux critères contemporains de confort hospitalier.

- Il s'agit notamment, dans un département qui se signale par un taux de natalité élevé, de la construction d'un nouveau bâtiment pour le pôle femme mère enfant.

- Il s'agit également, dans un département rural marqué par la désertification médicale, de l'extension du service d'accueil des urgences médicales avec individualisation des urgences pédiatriques, ou encore du regroupement avec mutualisation des moyens des consultations externes, confinées dans des locaux exigus.
- Il s'agit, encore, de regrouper les blocs opératoires dans un même lieu et de développer en parallèle la chirurgie ambulatoire.

Cette opération doit permettre par ailleurs, dans un département qui connaît une pression démographique et un vieillissement notables, une augmentation de la capacité en réanimation, en court séjour gériatrique ainsi qu'en médecine neurologique, cardiologique, cancérologique et digestive.

Au regard de ces enjeux, qui touchent l'ensemble de la population vendéenne, et notamment yonnaise, le CHD n'a toujours pas obtenu de réponse de l'Etat quant au financement complet des travaux : si la mise aux normes des bâtiments actuels est financée pour 55 M€, l'extension pourtant partie intégrante du projet, chiffrée à 96 M€, est toujours en attente d'une prise en compte au titre du plan « hôpital 2012 ».

Des menaces se font jour quant à la réduction conséquente du projet initial, qui perdrait ainsi toute sa cohérence, et suscitent une très vive inquiétude du personnel médical et paramédical, des comités d'usagers, et des élus. Tous dénoncent aujourd'hui l'absence de perspectives visibles pour l'avenir de l'hôpital public départemental.

Le Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, demande instamment à l'Etat de cesser ses tergiversations et de valider, comme il l'a fait pour les hôpitaux de Nantes et de Saint Nazaire, le projet actuel sans le dénaturer, au cours d'un prochain comité national de validation qui doit se réunir dans le courant du mois de septembre. »

A. VALIN déclare partager complètement cette déclaration. Elle ajoute que de nombreuses voix s'élèvent contre cette loi HSPT qui va pourtant être probablement votée par le parlement. Il s'agit d'une atteinte aux services publics au profit des intérêts privés, dans le domaine de la santé.

Monsieur le Maire indique que le vœu fait mention de la loi, mais est exclusivement centré sur le problème vendéen de l'hôpital.

M. PELTAN se dit très gênée par la formulation de ce vœu car il mêle étroitement deux problématiques. Elle aurait souhaité qu'il soit plus centré sur la problématique de la restructuration lourde du CHD, pour laquelle son groupe s'accorde à dire qu'elle est une nécessité. Elle déclare ensuite :

« Sur un sujet tel que celui du CHD de La Roche-sur-Yon et de son indispensable restructuration lourde, engagée, faut-il le rappeler, dès 2002, date à laquelle l'ARH avait demandé une étude diagnostic globale -je m'en souviens car je siégeais au CA du CHD au titre de la Région-, à quoi est venu s'ajouter ensuite le plan Hôpital 2007 et maintenant 2012. Pour faire court et sans entrer dans les détails, je dirai que les révisions de financement à la baisse envisagée par l'Etat entraînent, ipso facto, des modifications du projet qui le dénaturent complètement.

Le véritable enjeu de ce dossier est clair et engage les 30 ans à venir : veut-on oui ou non garder en Vendée, au CHD de La Roche-sur-Yon, les compétences médicales, les plateaux techniques et les lits d'hospitalisation en nombre suffisant qui permettront d'assurer ce que j'appellerai « l'autonomie médicale » de la Vendée, ou devra-t-on aller à Nantes pour un certain nombre de spécialités ? C'est bien la question qui est posée, n'est-ce pas.

Nous devons, tous ensemble, faire comprendre aux sphères parisiennes du ministère de la Santé que le CHD de La Roche-sur-Yon n'est pas, comme on pourrait le croire vu de Paris, l'hôpital d'une ville moyenne d'environ 50 000 habitants, mais celui de toute la population d'un département en croissance démographique, avec une population qui vieillit plus vite que dans d'autres départements, et avec des flux migratoires importants l'été en raison de l'importance de l'activité touristique. »

R. MESTRE suggère de présenter les arguments entendus, qui lui semblent justes et légitimes, directement auprès de la Ministre de la Santé ; il se dit certain qu'ils seront entendus. Il votera donc en faveur de ce vœu.

A. CHARRIEAU indique qu'elle votera ce vœu, comme le précédent, dans la mesure où cela correspond à des points essentiels : la déréglementation du travail et l'atteinte aux services publics. Le problème va donc au-delà des problèmes financiers de l'hôpital de La Roche-sur-Yon, c'est la traduction de la politique menée par le gouvernement actuel.

M. PELTAN indique : « En conclusion, malgré les réticences que j'ai évoquées compte tenu de la rédaction de ce vœu, et en raison de l'importance de la restructuration du CHD pour La Roche-sur-Yon et la Vendée, je répète, malgré le sentiment que nous sommes un peu piégés dans cette présentation, nous voterons ce vœu. »

Y. ROULEAU évoque l'absence de représentation des élus et des malades au sein des structures décisionnelles de l'hôpital. Le Conseil de surveillance n'aura pas droit d'expression sur le projet ni sur le budget. Il considère cette situation comme anti-démocratique.

A. MAISONNEUVE LE BREC fait part de son souhait de répondre à Y. ROULEAU.

Monsieur le Maire, considérant que tous les groupes politiques ont déjà eu l'occasion de s'exprimer, soumet ce dossier au vote.

QUESTION ADOPTEE PAR :

38 voix POUR

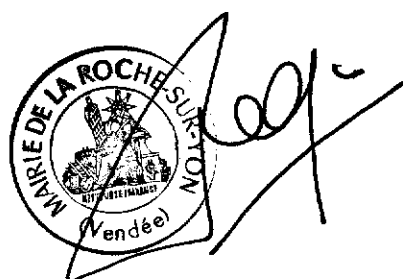
1 ABSTENTION de A. MAISONNEUVE LE BREC

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L. 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.

Le Maire

Pierre REGNAULT



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2009

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Mme BOINOT	Mise à disposition logement Groupe scolaire Jean ROY.	22/05/2009
Association Artisans du Monde	Mise à disposition bureaux Résidence Les Forges porte 111	22/05/2009
Association Mission Locale	Mise à disposition locaux Espace Prévert 70 rue Chanzy	25/05/2009
Association ADVC	Mise à disposition local 15 rue Anatole France	25/05/2009

DOMAINE LOCATION – VILLE : PRENEUR

<i>Propriétaire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	Aire de stationnement Complexe Piscine Patinoire Arago	15/05/2009

TARIFS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Fixation du prix de vente du catalogue d'exposition « Petite vitesse deviendra grande. Cahiers des soirées scientifiques du CNAM Champagne - Ardenne	21/01/2009
Fixation des tarifs de location des salles des maisons de quartiers.	11/03/2009
Fixation des tarifs des accueils péri-scolaires à compter du 02 septembre 2009	16/03/2009
Fixation du prix de vente du catalogue d'exposition constant PUYO	03/04/2009

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation de service pour l'organisation d'une halte garderie occasionnelle pour les rencontres emploi Yon et Vie 2009.	28/03/2009
Convention avec la SARL VALDEFIS pour le dépôt et la valorisation des souches d'arbres.	26/03/2009

Article 28 - Marché sans formalité préalable - procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 206 000 € HT } < à 206 000 € HT - Délégation Générale du Maire
 Article 35 - Marché négocié < 206 000 € HT }
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre sans formalité préalable }



**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI PAR DÉCRET : < 206 000 € HT**

(L 2122.22 - 4° du C.G.C.T)

Ville

Du 24 avril 2009 au 12 juin 2009

Conseil Municipal du 8 juillet 2009

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
09-058	FKPE	Accompagnement de la ville de La Roche-sur-Yon en stratégie de communication	16 800.00€ 1 050.00€ / j suppl (maxi :3)
09-059	ATLANTIQUE BATIMENT	Maison de quartier de Saint André et groupe scolaire du Moulin Rouge – Réfection de toitures	TF : 16 170.35€ TC1 : 19 062.26€ TC2 : 9 936.35€
09-060	PROFIL ARMOR	Maison de quartier de Saint André et groupe scolaire du Moulin Rouge – Réfection de toitures	7 980.00€
09-061	GARANDEAU / BARON	Maison de quartier de Saint André et groupe scolaire du Moulin Rouge – Réfection de toitures	30 306.64€
09-062	CIS	Acquisition de serveurs VMWARE complémentaires	19 722.36€
09-063	TDO	Maintenance des autocommutateurs ALCATEL 4400	4 560.00€ / an
09-064	TDO	Maintenance du parc des « petits » autocommutateurs	2 400.00€ / an
09-065	CAJEV	Plantations en campagne Sud de la commune de La Roche-sur-Yon suite au réaménagement foncier de la zone	50 946.02€
09-066	KPMG	Evolution de la coopération intercommunale	Marché à bons de commande Associé : 1 300.00€ / j Directeur mission : 1 200.00€ / j Consultant : 900.00€ / j
09-067	BREJON / SIRE	Restauration des vitraux de l'église Saint Louis	TF : 16 976.51€ TC1 : 6 324.00€ TC2 : 1 347.65€
09-072	MAURY	Fournitures diverses pour l'entretien ménager et les arts de la table	Mini : 10 000.00€ Maxi : 20 000.00€
09-073	MAURY	Fournitures diverses pour l'entretien ménager et les arts de la table	Mini : 10 000.00€ Maxi : 30 000.00€
09-074	EVIDENCE	Fournitures diverses pour l'entretien ménager et les arts de la table	Mini : 1 000.00€ Maxi : 5 000.00€
09-075	EVIDENCE	Fournitures diverses pour l'entretien ménager et les arts de la table	Mini : 20 000.00€ Maxi : 50 000.00€
09-076	PAPYRA	Fournitures diverses pour l'entretien ménager et les arts de la table	Mini : 4 000.00€ Maxi : 10 000.00€
09-077	BECM	Marché d'émission de cartes d'achat	Sans montants

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle